



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 13 janvier 2025

Le 13 janvier 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 06 janvier 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	11
---	-----------

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

↳ Les Adjointes au Maire : Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Jacques COESNON

↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Emilie LAVOREL, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI, Aurélie HERPE

Absent excusé avec procuration	01
---------------------------------------	-----------

↳ Philippe CLERJON donne procuration à François RIGNOT

Absente	01
----------------	-----------

↳ Jessica DA COSTA

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2024
- Procès-verbal d'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale suite à une démission
- Délibérations :
 - * n° 2025/01/01 : Affaires Générales – Modification de la composition des Commissions Communales
 - * n° 2025/01/02 : Affaires Générales – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - * n° 2025/01/03 : Affaires Générales – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention pour le déneigement de la cour de l'Ecole à passer avec la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES
 - * n° 2025/01/04 : Affaires Générales – Approbation du contrat de contrôle et maintenance des aires de jeux et équipements sportifs à passer avec la Société ECOGOM
 - * n° 2025/01/05 : Finances – Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025
 - * n° 2025/01/06 : Finances – Etude de faisabilité de la géothermie dans le cadre du projet de réhabilitation/extension de la Mairie – Approbation du plan de financement proposé par le SYANE (Syndicat des Energies et du Numérique de Haute-Savoie)
 - * n° 2025/01/07 : Urbanisme – Avis simple sur le projet de S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin Annécien arrêté le 02 octobre 2024
 - * n° 2025/01/08 : Urbanisme – Avis sur le projet de PLUI HMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique) du Grand Annecy arrêté le 19 décembre 2024
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Jacques COESNON.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2024

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2024.



PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE SUITE À UNE DÉMISSION

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS a présenté, par courrier en date du 06 janvier 2025, sa démission de son mandat de Conseillère Municipale.

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a été informé de cette démission, en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Aurélie HERPE est donc appelée à remplacer Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Madame Aurélie HERPE est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Madame Aurélie HERPE en qualité de Conseillère Municipale.

Arrivée de Messieurs Henri MASSON et François RIGNOT à 20h07.

Présents pour l'examen des délibérations

13

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

↳ Les Adjoints au Maire : Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Jacques COESNON

↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI, Aurélie HERPE

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/01/01 : Affaires Générales – Modification de la composition des Commissions Communales

N° 2025/01/02 : Affaires Générales – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

N° 2025/01/03 : Affaires Générales – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention pour le déneigement de la cour de l'Ecole à passer avec la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

N° 2025/01/04 : Affaires Générales – Approbation du contrat de contrôle et maintenance des aires de jeux et équipements sportifs à passer avec la Société ECOGOM

N° 2025/01/05 : Finances – Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

N° 2025/01/06 : Finances – Etude de faisabilité de la géothermie dans le cadre du projet de réhabilitation/extension de la Mairie – Approbation du plan de financement proposé par le SYANE (Syndicat des Energies et du Numérique de Haute-Savoie)



N° 2025/01/07 : Urbanisme – Avis simple sur le projet de S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin Annécien arrêté le 02 octobre 2024

Question : Monsieur François RIGNOT souhaite que le S.Co.T. vienne présenter le projet aux élus.
Madame la Maire indique que des réunions publiques ont eu lieu, dont deux à VILLY-le-PELLOUX où elle était présente et qu'un document de synthèse des échanges fait partie des pièces du projet du S.Co.T.

N° 2025/01/08 : Urbanisme – Avis sur le projet de PLUI HMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique) du Grand Annecy arrêté le 19 décembre 2024

Question : Monsieur François RIGNOT souhaite que le S.Co.T. soit interrogé sur le STECAL proposé en limite de territoire et sa cohérence avec le S.Co.T.
Madame la Maire indique qu'un courriel sera adressé au Président du S.Co.T.

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Communication »**

Présenté par Madame la Maire

Le bulletin est chez l'imprimeur.

La prochaine réunion aura lieu le 14 janvier 2025 à 14 heures.

2°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 28 novembre 2024 et a traité des points suivants :

2.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry)

Le nouveau point est réalisé avec le cabinet en charge de l'étude.

Toutes les informations et propositions des riverains sont transmises à ce dernier.

2.2. Schéma Directeur Cyclable CCPC (Voie verte Route de Burgaz/Route des Caves)

A la suite de la réunion du 27 novembre dernier, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et la CCPC vont travailler sur les problématiques foncières inhérentes au projet et consulter les collectivités publiques liées au projet : Département et Région (transports scolaires).

2.3. Divers

2.3.1. Commodat

Un nouvel appel à candidature a été lancé.

2.3.2. Vidéoprotection

Le prochain rendez-vous avec la Gendarmerie était prévu le 07 janvier 2025. A la demande de cette dernière, celui-ci a été décalé au 21 janvier 2025.

La prochaine réunion aura lieu le 14 janvier 2025 à 9 heures.

3°/ **Commission « Finances »**

La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 9 heures et portera sur le volet « subventions » du Budget 2025.

4°/ **Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »**

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

Deux postes sont à pourvoir aux Services Périscolaires.

5°/ **Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie les 06 décembre 2024 et 10 janvier 2025 et a traité les dossiers suivants :

5.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses »

5.2. Informations

Etude du périmètre du Chef-lieu

La réunion du 10 décembre 2024 avec le Cabinet EPODE a permis de présenter le point d'avancement de l'étude à la DDT (Direction Départementale des Territoires) et au S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) et de recueillir leurs avis et remarques.



5.3. Divers

5.3.1. Eclairage public

- * Route des Caves (en face du bâtiment périscolaire)

Les travaux ont été terminés le 09 décembre 2024.

- * Abribus des Lavorel

Le luminaire est en cours d'installation.

5.3.2. Borne de recharge électrique

La borne a été installée et le bureau de contrôle est passé le 23 décembre dernier.

Les prochaines opérations seront les suivantes :

- * réception de l'attestation de conformité électrique (2 semaines de délai en moyenne à compter du 26 décembre 2024) ;

- * mise en service programmée avec Energies et Services de SEYSSEL (ESS) au plus tard fin janvier mi-février 2025.

La date de la prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception de nouveaux dossiers.

6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 19 décembre 2024 et a traité les dossiers suivants :

6.1. Food-Truck

Lors du rendez-vous avec la commerçante qui a fait une demande d'installation, celle-ci a annoncé être en mesure de pouvoir démarrer son activité sur CUVAT lors du premier trimestre 2025.

6.2. Salle Polyvalente

6.2.1. Nuisances sonores

Il est envisagé l'installation d'un limiteur de son.

Deux devis, avec des montants similaires, ont déjà été reçus.

Le Directeur de l'Entreprise GBM Electricité est venu présenter le matériel et expliquer son fonctionnement lors de la réunion de la Commission.

6.2.2. Locations 2025

- * 7 demandes sont d'ores et déjà confirmées ;

- * 7 demandes sont en attente de confirmation.

6.3. Projet « Pumptrack »

Un appel d'offres, accompagné d'un cahier des charges, a été publié. Les soumissions des entreprises étaient attendues pour le 06 janvier 2025.

Les propositions commerciales seront étudiées par les membres de la Commission lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 04 février 2025 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 28 janvier 2025.

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;

- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Permis de Construire

- * Dossier BRIVE-LEVILION Michèle pour construction d'une annexe à la maison principale avec démolition de l'annexe existante

parcelles cadastrées section A n° 4033-4035-4038 – 154, route du Murgier

→ *rejet tacite pour incomplétude*

- * Dossier COURTADE Cécile pour construction d'une maison individuelle passive

parcelles cadastrées section A n° 3419-3435 – 782, route de Burgaz

→ *rejet tacite pour incomplétude*

2.2. Permis de Construire (Transfert)

- * Dossier SCI MLJ, représentée par SADDIK Kalid, transféré à BUCCI Luigi

parcelles cadastrées section A n° 3073-3075 – 799, route de Proméry

→ *accord le 10/12/2024*

2.3. Permis de Construire Modificatif

- * Dossier SNC-IPR1 pour modification de la toiture (Bâtiment A), ajout d'une ouverture au RDC de la façade Ouest (Bâtiment A), ajout de deux places de stationnement en sous-sol et modification des aménagements extérieurs (bacs potagers, cheminements, aire OM et cuves de gaz)
parcelle cadastrée section A n° 3851 – Route de Burgaz
→ *rejet tacite pour incomplétude*

2.4. Déclarations Préalables

- * Dossier FERRARI Didier pour installation de vingt-deux panneaux solaires
parcelle cadastrée section A n° 2341 – 50, route de Mandallaz
→ *sans opposition le 12/12/2024*
- * Dossier Société E-LAKE, représentée par BOURALY Thomas, pour installation de six panneaux photovoltaïques
parcelle cadastrée section A n° 2663 – 95, chemin des Crêts des Crêts
→ *sans opposition le 12/12/2024*
- * Dossier MALSAGOV Deni, représentant DM ECOWATT, pour installation de quatorze panneaux photovoltaïques
parcelle cadastrée section A n° 3161 – 75, chemin des Ecoliers
→ *sans opposition le 12/12/2024*
- * Dossier BOUCHET Laurent pour pose d'un portail et d'une clôture avec muret
parcelles cadastrées section A n° 2147-2457-2460-2464 – 604, route de Cluchina
→ *sans opposition le 07/01/2025*

2.5. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Trois visites ont eu lieu le 06 décembre 2024.
Quatre autres auront lieu le 13 janvier 2025.

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucun rendez-vous durant le mois de décembre 2024.

4°/ Vie de la Commune

La population communale au 1^{er} janvier 2022, en vigueur au 1^{er} janvier 2025, s'élève à 1.673 habitants.

5°/ Finances

Le montant de la Compensation Financière Genevoise, dite « Fonds Genevois », s'élève à la somme de 317.364 euros pour l'année 2024.

6°/ Ressources Humaines

Un nouvel agent a été recruté. Il sera affecté aux Services Techniques et remplacera l'agent actuellement en poste à son départ en retraite.

7°/ Circulation

Suite à la modification des sens de circulation Route de Proméry, il a été constaté, de la part des riverains, un flux de circulation plus important Route du Murgier.
De ce fait, une étude est en cours, prise en charge par l'Agence Nationale de la Cohérence des Territoires (ANCT).
Un premier retour doit avoir lieu dans la seconde quinzaine du mois de février prochain.

8°/ Aire familiale des gens du voyage de la Commune de FILLIÈRE

Madame la Maire indique qu'elle a découvert le projet du Grand Annecy d'une aire familiale, située dans le périmètre de l'ancienne zone des Voisins, à la suite d'un article de presse.
Plusieurs sollicitations orales et écrites ont été faites auprès du Grand Annecy.
Lecture est faite de la réponse obtenue à la suite de l'envoi d'un courrier de Madame la Maire.
De nombreuses questions restant sans réponse, Madame la Maire propose de solliciter, à nouveau, le Grand Annecy, afin d'obtenir un rendez-vous et des réponses précises aux interrogations des élus.

9°/ Spectacle de magie du 11 janvier 2025

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à l'APE (Association des Parents d'Elèves) qui a organisé cette manifestation.

10°/ Vœux du Maire

La cérémonie aura lieu le 24 janvier 2025 à 18 heures dans la Salle Polyvalente.



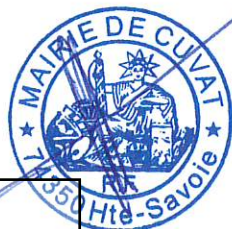
QUESTIONS DIVERSES

- 1°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur l'absence de mention du projet de la Mairie et de la Route de Proméry lors des réunions de la Commission « Urbanisme ».
Monsieur Didier TERRIER indique que le projet de la Mairie a déjà été étudié durant plusieurs mois par la Commission « Urbanisme » et que celui de la Route de Proméry est porté par la Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière ».
Madame la Maire indique que le projet de la Mairie est en phase d'étude de projet définitif par la maîtrise d'œuvre.
- 2°/ Monsieur Henri MASSON indique avoir effectué un comptage des voitures qui passaient Route du Murgier.
Madame la Maire indique que ces chiffres seront transmis au cabinet d'études en charge du dossier.
- 3°/ Monsieur François RIGNOT interpelle Madame la Maire sur l'article du Dauphiné Libéré relatif au le projet de Centre de Loisirs d'ALLONZIER-la-CAILLE et celui de garde champêtre mutualisé.
Madame la Maire indique que, suite à la décision unilatérale de la Commune de CRUSEILLES de mettre fin au conventionnement avec notre Commune permettant aux enfants de CUVAT de bénéficier de leur Centre de Loisirs, il est apparu nécessaire de trouver une alternative.
Madame la Maire travaille donc avec la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE pour que les enfants de CUVAT aient accès à son futur Centre de Loisirs, dès que celui-ci sera ouvert. Une convention sera signée comme c'était le cas auparavant avec CRUSEILLES.
Concernant le projet du garde-champêtre, Madame la Maire indique que, conformément aux précédents échanges, le projet d'une présence complémentaire, aux effectifs de la Gendarmerie, est toujours à l'étude.
Elle rappelle :
- qu'un projet de police communautaire avait été étudié mais rejeté par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES en début de mandat ;
- qu'un projet de police pluri-communale avec les Communes de FILLIÈRE, ALLONZIER-la-CAILLE et VILLY-le-PELLOUX avait été étudié mais rejeté par la population de FILLIÈRE.
Madame la Maire travaille désormais sur un projet d'un garde champêtre ou d'un policier municipal porté par la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE et mutualisé avec trois Communes : CUVAT, VILLY-le-PELLOUX et CERCIER.
Son financement sera présenté lors du vote du Budget Primitif 2025.
- 4°/ Monsieur François RIGNOT interpelle Madame la Maire sur le local acheté dans le bâtiment ICADE, Route de Burgaz.
Madame la Maire indique avoir étudié la faisabilité d'installer un ou des médecins dans celui-ci.
Des échanges ont eu lieu avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil de l'Ordre des Médecins. En l'absence de candidat, un nouvel appel à projet va donc être lancé.
- 5°/ Monsieur François RIGNOT indique que l'éclairage extérieur de la Salle Polyvalente dysfonctionne.
Madame la Maire indique qu'un contrôle va être effectué.
- 6°/ Monsieur Henri MASSON souhaite savoir si les remarques sur le PV du dernier Conseil Municipal, qu'il avait formulées par courriel à l'ensemble des élus, ont été prises en compte en début de séance.
Madame la Maire indique qu'un vote a été effectué et que les membres présents ont approuvé le PV en l'état.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 10 février 2025 à 20 heures**

Séance levée à 22 heures.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL



LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 10 février 2025

Le 10 février 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 03 février 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	08
---	-----------

- ☞ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ☞ Les Adjoints au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ☞ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Henri MASSON, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI

Absents excusés avec procuration	03
---	-----------

- ☞ Jacques JAMES donne procuration à Jacques COESNON
- ☞ Emilie LAVOREL donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL
- ☞ Martine LACROIX donne procuration à Sandrine REBELLE

Absents	04
----------------	-----------

- ☞ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA, François RIGNOT, Aurélie HERPE

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).
(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)
Le quorum est atteint avec 08 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025
- Délibérations :
 - * n° 2025/02/01 : Affaires Générales – Désignation d'un Représentant de la Commune au sein de la Commission « Mobilité » de la Communautés de Communes du Pays de CRUSEILLES
 - * n° 2025/02/02 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Jacques COESNON.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025
--

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2025.

DÉLIBÉRATIONS

En introduction, Madame la Maire rappelle qu'une réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales a eu lieu en 2022. Suite à une réunion organisée récemment par l'Association des Maires de Haute-Savoie (ADM 74), cette dernière a apporté des précisions. Ainsi, dorénavant « le résultat des scrutins (votes), s'ils sont publics, doit préciser le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance ».

N° 2025/02/01 : Affaires Générales – Désignation d'un Représentant de la Commune au sein de la Commission « Mobilité » de la Communautés de Communes du Pays de CRUSEILLES

Voix POUR : 11
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/02/02 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire

Voix POUR : 11
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Communication »**

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 14 janvier 2025 et 02 février 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Bulletin municipal

La distribution a eu lieu le 23 janvier dernier.

1.2. Gazette d'avril

Les articles sont recensés.

1.3. Livret d'accueil

Des modifications ont été apportées et la liste des entreprises va être mise à jour.

1.4. Questions diverses

L'affiche pour la nouvelle date de la réunion publique de la Route de Proméry est examinée. Des modifications sont à prévoir.

La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 10 heures.

2°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

Présenté par Madame Emilie LAVOREL

La Commission s'est réunie le 14 janvier 2025 et a traité des points suivants :

2.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry)

Un point est réalisé suite à l'étude du cabinet EGIS sur le report de flux.

Il est rappelé que cette étude est prise en charge par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Une réunion publique sera organisée le 24 mars 2025 à 19 heures à la Salle Polyvalente.

2.2. Schéma Directeur Cyclable CCPC (Voie verte Route de Burgaz/Route des Caves)

La Commission est dans l'attente du retour de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.

2.3. Divers

Vidéoprotection

Le rendez-vous du 21 janvier dernier avec la Gendarmerie a porté sur un tour de la Commune afin d'identifier les points de surveillance à prioriser et les endroits les plus adaptés pour l'installation de caméras.

La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 14 heures.

3°/ **Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »**

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

La Commission s'est réunie le 31 janvier 2025 et a traité des points suivants :

3.1. Services Périscolaires (ressources humaines)

La Commune est toujours confrontée à des difficultés de recrutement de personnel.

Depuis le retour des vacances scolaires en janvier dernier, deux postes d'agents périscolaires sont de nouveaux vacants.

De plus, la responsable des services a demandé une mise en disponibilité qui a été acceptée.

Des annonces de recrutement sont en cours pour ces trois postes.

3.2. Services Périscolaires (tarifs)

Les tarifs des prestations des services périscolaires vont être revus pour la rentrée prochaine.

Pour rappel, aucune augmentation n'a été appliquée depuis la rentrée 2023.



4°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 30 janvier 2025 et a traité les dossiers suivants :

4.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses »

4.2. Divers

4.2.1. Eclairage public

Abribus des Lavorel

Le luminaire a été installé le 04 février dernier.

4.2.2. Borne de recharge électrique

Les travaux de finalisation restent à réaliser : enrobé, signalétique.

La prochaine réunion aura lieu le 18 février 2025 à 14h30.

5°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 04 février 2025 et a traité les dossiers suivants :

5.1. Salle Polyvalente

5.1.1. Tarifs de location

Suite à des demandes de location hors week-end, les membres de la Commission proposent d'instaurer de nouvelles tarifications pour les associations extérieures à la Commune, les particuliers et les entreprises et notamment :

- * salle 2/3 (sans ménage) : 375 euros la journée ;
- * salle 2/3 (sans ménage) : 190 eurs la demi-journée ;
- * salle 2/3 (avec ménage) : 475 euros la journée ;
- * salle 2/3 (avec ménage) : 240 eurs la demi-journée.

La délibération correspondante sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

5.1.2. Nuisances sonores

Une demande de présentation du matériel sera faite suite à la réception d'une offre commerciale.

5.1.3. Point sur les locations

5.2. Projet « Pumptrack »

Lors de la réunion de la Commission, une présentation d'une offre commerciale a été faite par le dirigeant de l'entreprise.

Les deux autres offres seront étudiées lors de la prochaine réunion de la Commission.

La prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2025 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

Conseil Communautaire du 28 janvier 2025.

Les délibérations ont notamment été prises :

- signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES et ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) pour la mise en œuvre du pacte territorial
- carte scolaire et dérogations à la carte scolaire
- organisation du Service Minimum d'Accueil (SMA) dans les écoles (la délibération a été retirée de l'ordre du jour)
- convention de participation aux frais de fonctionnement de la classe « ULIS »
- reconduction de l'aide à l'acquisition d'équipements cyclables

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 25 février 2025.

2°/ Décision du Maire

N° 2025/01 – Virement de crédits (section de fonctionnement)

diminution des crédits à l'article 60611 (chapitre 011) et augmentation des crédits à l'article 739221 (chapitre 014) pour un montant de 192 euros.



3°/ **Urbanisme**

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

3.1. Autorisation de Travaux ERP

- * Dossier DELMOTTE Séverine, représentant la société « Les P'tits Poiriers »
parcelle cadastrée section A n° 803 – 85, chemin des Trembles
→ accord le 14/01/2025

3.2. Déclarations Préalables

- * Dossier LACROIX Olga pour construction d'un carport, d'une dalle béton et d'une bordure en pierre bimuro
parcelle cadastrée section A n° 3448 – 1788, route de Ferrières
→ sans opposition le 21/01/2025

3.3. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Quatre autres ont eu lieu le 13 janvier 2025.

3.4. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

- * parcelle cadastrée section A n° 2499 – 70, route de Proméry
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption
- * parcelles cadastrées section A n° 1148-1150-1151-1451-3623 – Route des Voisins
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption
- * parcelles cadastrées section A n° 3750-3785 – Route de Cluchina
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption
- * parcelles cadastrées section A n° 3353-3376-3378 – 57, impasse du Chef-lieu
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption

4°/ **Permanences des Elus**

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucun rendez-vous durant le mois de janvier 2025.

5°/ **Contentieux**

Le Tribunal Administratif de GRENOBLE a notifié, aux Communes de FILLIERE et CUVAT, d'un recours contentieux à leur encontre. Ce dernier concerne des arrêtés de voirie relatif à la modification du sens de circulation de la Route de Proméry.

6°/ **PLUi HMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique) du Grand Annecy**

Madame la Maire fait part de l'avis du S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin Annécien sur le STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité) dans l'ancienne zone des Voisins sur la Commune de FILLIERE :
« Le S.Co.T. n'a pas de « position » sur l'emplacement de ce secteur Ngv1. L'exercice de la compétence relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage relève des intercommunalités, notamment concernant la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil et des aires de grand passage définies par le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (2019). »

QUESTIONS DIVERSES

1°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur :

- l'absence de l'entreprise JOSSERAND Façades, qui a fait un devis pour le kiosque de la Commune, dans l'annuaire du dernier numéro du bulletin municipal ;
- la ligne « immobilisations en cours » et la présence du projet de la Mairie dans l'article « Commissions Finances » du dernier numéro du bulletin municipal.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'erreurs.

2°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur le contenu de l'étude du périmètre du Chef-lieu.

Madame la Maire indique que celle-ci est la conséquence du périmètre d'études qui avait été posé sur le Chef-lieu en début de mandat.

Les élus de la Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine » travaillent à la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin de le rendre plus opérationnel, tout en le mettant en conformité avec le contexte foncier tendu et la législation actuelle, notamment la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).



3°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur les montants des devis du Pumptrack.
Monsieur Jacques COESNON indique, qu'à l'heure actuelle, les devis oscillent entre 100.000 et 150.000 euros.

4°/ Monsieur Henri MASSON demande la date de la prochaine réunion de la Commission « Finances ».
Madame la Maire indique que cette date apparaît dans le PV de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2025.
Elle rappelle donc que la réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 9 heures.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 10 mars 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h41.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Coesnon', is written over a horizontal blue line. The signature is fluid and cursive.





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 10 mars 2025

Le 10 mars 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 28 février 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	12
---	-----------

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
↳ Les Adjointes au Maire : Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI, HERPE Aurélie

Absents excusés avec procuration	01
---	-----------

↳ Emilie LAVOREL donne procuration à Martine LACROIX

Absents	02
----------------	-----------

↳ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 12 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 février 2025
- Délibérations :
 - * n° 2025/03/01 : Affaires Générales – Approbation de la convention à passer avec l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) pour l'année 2025
 - * n° 2025/03/02 : Ressources Humaines – Prestation d'action sociale – Mise en place des titres restaurant
 - * n° 2025/03/03 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire
- Informations diverses
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Jacques JAMES.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2025
--

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2025.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/03/01 : Affaires Générales – Approbation de la convention à passer avec l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) pour l'année 2025

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---



Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Communication »**

La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 10 heures.

2°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 14 heures.

3°/ **Commission « Finances »**

Présenté par Madame la Maire

Monsieur Henri MASSON interroge sur l'ordre du jour de la prochaine réunion qui ne porte que sur les demandes de subventions.

Madame la Maire répond que la Commission Finances portera bien sur les demandes de subventions. Le budget sera examiné en Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 9 heures.

4°/ **Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »**

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

Plusieurs entretiens ont eu lieu pour le poste de Responsable des Services Périscolaires. D'autres sont à venir.

Un agent, recruté pour un poste au sein des Services Périscolaires, devait commencer ce jour. Il ne s'est pas présenté.

5°/ **Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie les 18 février et 05 mars 2025 et a traité les dossiers suivants :

5.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses »

5.2. Divers

5.2.1. Borne de recharge électrique

Les travaux sont terminés. La réception est prévue le 12 mars 2025.

5.2.2. Vidéoprotection

Le référent « sécurité » de la Gendarmerie a présenté, le 04 mars dernier, le diagnostic établi suite à sa visite sur site le 21 janvier 2025.

La prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception des dossiers.

6°/ **Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »**

La prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2025 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

En préambule, le Conseil Municipal condamne, à l'unanimité, les incivilités (panneaux volés, dégradés et aménagements de sécurité détruits) qui ont lieu Route de Proméry.



1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

Conseil Communautaire du 25 février 2025.

Ont notamment été traités les points suivants :

- étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur sur la Commune de CRUSEILLES
- Rapport d'Orientation Budgétaire

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Déclarations Préalables

- * Dossier LEHMANN Pierre-André pour installation de huit panneaux solaires parcelles cadastrées section A n° 1673-1678 – 178, route des Frégnards
→ sans opposition le 13/02/2025
- * Dossier PESENTI Damien pour installation de seize panneaux photovoltaïques parcelles cadastrées section A n° 4096-4097 – 588, route des Caves
→ sans opposition le 17/02/2025
- * Dossier BOON William pour construction d'une piscine parcelle cadastrée section A n° 3502 – 244, route des Frégnards
→ rejet tacite pour incomplétude le 24/02/2025
- * Dossier ALPES SOLAIRE ENERGIES pour installation de quatorze panneaux solaires parcelle cadastrée section A n° 3911 – 65, chemin de Chantemerle
→ sans opposition le 21/02/2025
- * Dossier LAVOREL Olivier pour division d'un grand bâtiment en deux appartements, transformation d'une fenêtre en porte d'entrée parcelles cadastrées section A n° 2538-4120 – 128, route de Tettachenaz
→ sans opposition le 21/02/2025
- * Dossier ARMATAFFET Jean-Christophe pour rénovation complète de la maison existante parcelles cadastrées section A n° 808-809-810-811-812-1522-1587-1588-1851-1854 – 205, route de Gorgy
→ sans opposition le 24/02/2025
- * Dossier PESENTI Damien pour construction d'une piscine parcelles cadastrées section A n° 4096-4097 – 588, route des Caves
→ sans opposition le 24/02/2025
- * Dossier BARIATTI Louis, représentant de SOLELY, pour installation de dix-huit panneaux photovoltaïques parcelle cadastrée section A n° 3161 – 75, chemin des Ecoliers
→ sans opposition le 25/02/2025
- * Dossier COLLET-MATTRAS Stéphane pour installation de quatorze panneaux photovoltaïques parcelles cadastrées section A n° 2769-2887 – 1260, route de Ferrières
→ sans opposition le 25/02/2025
- * Dossier LEURS Frédéric, représentant d'ACTIV'ENERGY, pour installation de seize panneaux photovoltaïques parcelle cadastrée section A n° 2558 – 710, route de la Montagne
→ sans opposition le 25/02/2025

2.2. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Une visite a lieu le 05 mars 2025.

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.

Aucun rendez-vous durant le mois de février 2025.

4°/ Tribunal d'ANNECY (information générale)

- augmentation de 6 % des affaires nouvelles entre 2023 et 2024 (contentieux civil général)
- chiffres clés 2024 du pôle pénal :
 - * 20.239 procès-verbaux
 - * 1.448 gardes à vue
 - * 941 condamnés en matière correctionnelle
 - * 528 personnes déférées devant le Procureur de la République.



QUESTIONS DIVERSES

- 1°/ Monsieur Henri MASSON affirme que la Responsable des Services Périscolaires a été « poussée à partir ».
Madame Sandrine REBELLE répond que cette dernière n'a pas été « poussé à partir » et qu'elle a fait une demande de disponibilité pour raisons personnelles.
Monsieur Francois RIGNOT souhaite savoir qui a rédigé la lettre de demande de disponibilité.
Madame Sandrine REBELLE indique que celle-ci a été rédigée de manière manuscrite et signée par la Responsable des Services Périscolaires et envoyée par recommandé en Mairie.
- 2°/ Monsieur Francois RIGNOT interroge sur l'article du Dauphiné Libéré quant aux modalités de conventionnement avec la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE pour le centre de loisirs et souhaite savoir si les enfants de CUVAT y auraient accès. Il interroge également sur la présence d'une ligne sur le prochain budget.
Madame la Maire indique que le futur conventionnement, proposé par la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE, devrait être similaire à celui qui existait auparavant entre les Communes de CUVAT et CRUSEILLES.
Une somme sera bien inscrite au budget 2025 comme c'était le cas pour le conventionnement avec la Commune de CRUSEILLES.
- 3°/ Monsieur Francois RIGNOT souhaite savoir quand sera réparé le lampadaire Route de Burgaz en face de l'Impasse du Chef-lieu.
Madame la Maire indique que la gestion de l'éclairage public relève d'Energie et Services de SEYSSEL et que le luminaire sera probablement installé à la fin des travaux de réhabilitation de la maison située à proximité.
- 4°/ Monsieur Francois RIGNOT souhaite savoir comment va être diffusée l'information sur la réunion publique relative à la Route de Proméry.
Madame la Maire indique qu'un flyer sera mis dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune et qu'une diffusion sera également faite sur les médias communaux.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 07 avril 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h40.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQIOL



LE SECRÉTAIRE
Jacques JAMES





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Église
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 07 avril 2025

Le 07 avril 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 31 mars 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	12
---	-----------

- ↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↳ Les Adjointes au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX, Jacqueline SIMONOTTI, Aurélie HERPE

Absents excusés avec procuration	02
---	-----------

- ↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
- ↳ Benoît CHAMOT donne procuration à Jacques COESNON

Absente	01
----------------	-----------

- ↳ Jessica DA COSTA

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 12 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025
- Examen du Compte Administratif 2024 et du Budget Primitif 2025
(en présence de Madame Sylvie CATHELAIN, Conseillère aux Décideurs Locaux des Finances Publiques)
- Délibérations :
 - * n° 2025/04/01 : Finances – Approbation du Compte de Gestion 2024
 - * n° 2025/04/02 : Finances – Approbation du Compte Administratif 2024
 - * n° 2025/04/03 : Finances – Affectation des résultats 2024
 - * n° 2025/04/04 : Finances – Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales
 - * n° 2025/04/05 : Finances – Adoption du Budget Primitif 2025
 - * n° 2025/04/06 : Finances – Délégation d'utilisation de la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires M57 pour l'exercice 2025
 - * n° 2025/04/07 : Finances – Sécurité routière – Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025
 - * n° 2025/04/08 : Ressources Humaines – Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de la Commune de CERCIER
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Martine LACROIX.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2025

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025.



→ Avant l'examen du Compte Administratif 2024 et du Budget Primitif 2025, Madame Sylvie CATHELAIN, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction Départementales des Finances Publiques de Haute-Savoie, présente un bilan de la situation financière de la Commune de CUVAT.

Plusieurs indicateurs sont ainsi présentés :

- la capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.
Pour la Commune de CUVAT, la CAF brute était de 351.591,63 euros en 2023 et de 338.013,57 euros en 2024 ;
- la capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Un montant négatif indique que la Commune est incapable de faire face à ses remboursements de dette avec son seul autofinancement. Elle ne dispose alors que du recours à l'emprunt pour se désendetter.
Pour la Commune de CUVAT, la CAF nette était de 320.591,63 euros en 2023 et de 307.013,57 euros en 2024 ;
- le Fond de Roulement Net Global (FRNG) mesure la trésorerie disponible pour couvrir le besoin issu du cycle d'exploitation et s'apparente à une réserve : c'est sa première fonction. Il peut aussi servir à anticiper le financement des investissements futurs. Il représente l'excès des ressources stables sur l'actif immobilisé et constitue la marge de sécurité financière de la Commune.
Pour la Commune de CUVAT, il était de 2.476.974,35 euros en 2023 et de 2.331.595,07 euros en 2024. Le FRNG s'exprime également en nombre de jours de charges réelles et doit être supérieur à au moins une trentaine de jours de dépenses mais, de façon prudentielle, plutôt supérieur à 90 jours. Pour la Commune de CUVAT, il était de 1.170 jours en 2023 et de 1.024,45 jours en 2024, soit un peu moins de trois années de charges réelles ;
- le Ratio de Rigidité des Charges Structurelles mesure la part des dépenses dites rigides, c'est-à-dire très difficiles à compresser dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Le seuil d'alerte est fixé à 55 %.
Pour la Commune de CUVAT, il était de 34,82 % en 2023 et de 35,63% en 2024 ;
- le Coefficient d'Autofinancement Courant permet de s'assurer que les produits de fonctionnement sont en mesure d'assurer les charges de fonctionnement. Il se calcule en effectuant le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et les produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.
Pour la Commune de CUVAT, il était de 0,725 en 2023 et de 0,747 en 2024, ce qui signifie que, sur 100 euros de produits, la Commune de CUVAT utilise 74,70 euros pour ses charges de fonctionnement et le remboursement de la dette et peut mobiliser 25,30 euros pour les dépenses d'investissement ;
- la Capacité de Désendettement est l'indicateur majeur de la solvabilité d'une collectivité. Il s'agit du nombre d'années nécessaires pour qu'une collectivité se désendette en y consacrant la totalité de son épargne.
 - moins de 6 ans : zone verte,
 - entre 6 et 9 ans : zone médiane,
 - entre 9 et 12 ans : zone orange,
 - plus de 12 ans : zone rouge.*Pour la Commune de CUVAT, celle-ci était de 0,96 an en 2023 et de 0,87 an en 2024.*

Par conséquent, la situation financière de la Commune de CUVAT est saine et offre aux élus des perspectives favorables pour les prochains exercices budgétaires.

- Monsieur François RIGNOT souhaite savoir s'il est légal de n'avoir reçu que les chapitres du Budget Primitif 2025 douze jours avant le vote du budget. Madame CATHELAIN rappelle que le vote du budget se fait au chapitre et que ce sont ces éléments qui doivent être transmis. Les articles sont détaillés à titre indicatif afin de faciliter l'élaboration du budget par les services. Seuls les chapitres font donc l'objet d'une approbation du Conseil Municipal.



Madame CATHELAIN rappelle que l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le projet de budget est préparé et présenté par le Maire qui est tenu de le communiquer aux Membres du Conseil Municipal douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Par conséquent, le Compte Administratif n'est pas concerné par ces dispositions.

Monsieur François RIGNOT indique qu'il va s'adresser à la Préfecture de la Haute-Savoie à ce sujet.

Madame la Maire remercie Madame CATHELAIN pour sa présence et ses explications sur l'état des finances de la Commune.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/04/01 : Finances – Approbation du Compte de Gestion 2024

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/04/02 : Finances – Approbation du Compte Administratif 2024

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/04/03 : Finances – Affectation des résultats 2024

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/04/04 : Finances – Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/04/05 : Finances – Adoption du Budget Primitif 2025

Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 03 (Philippe CLERJON, Henri MASSON, François RIGNOT)
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/04/06 : Finances – Délégation d'utilisation de la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires M57 pour l'exercice 2025

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/04/07 : Finances – Sécurité routière – Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/04/08 : Ressources Humaines – Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de la Commune de CERCIER

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---



1°/ Commission « Communication »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 14 mars et 03 avril 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Gazette

Les articles de la prochaine gazette sont recensés.

1.2. Livret d'accueil

Des demandes de mise à jour de la part des entreprises ont été reçues. Elles vont être prises en compte.

1.3. Questions diverses

La rubrique « Economie et commerces » du site internet de la Commune a été mise à jour.

La prochaine réunion aura lieu le 28 avril 2025 à 10 heures.

Départ de Monsieur Philippe CLERJON à 21h52.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 14 mars et 04 avril 2025 et a traité des points suivants :

2.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry)

Un point est fait quant à la réunion publique du 24 mars 2025.

Pour rappel, l'accompagnement est fait par le cabinet EGIS, pris en charge par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

2.2. Divers

2.2.1. SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy) – Zones humides

La notice de gestion de la zone humide « Le Marais » a été diffusée aux membres de la Commission.

La réunion, sur la gestion de la zone humide des Pré-ravis avec les propriétaires fonciers, a eu lieu le 19 mars 2025 en Mairie d'ALLONZIER-la-CAILLE.

2.2.2. Vidéoprotection

Les préconisations de la Gendarmerie ont été reçues.

Les solutions techniques et le budget vont être étudiés.

Sa mise en place nécessite des aménagements dans les locaux de la Mairie qui sont pris en compte dans le projet de réhabilitation.

2.2.3. Plateforme des déchets verts

L'ouverture est prévue les 19 et 26 avril 2025 de 9 heures à 17 heures.

Cependant, cette dernière est conditionnée aux conditions météorologiques et à la praticabilité du terrain.

La prochaine réunion aura lieu le 22 avril 2025 à 14 heures.

3°/ Commission « Finances »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 14 mars 2025.

Elle a examiné les demandes de subventions reçues.

Les propositions d'attribution ont été faites lors du vote du Budget Primitif 2025.

4°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 20 mars 2025 et a traité les dossiers suivants :

4.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses »

4.2. Divers

Borne de recharge électrique

La réception et la mise en service ont eu lieu le 12 mars 2025.

La prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception des dossiers.

5°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 11 mars 2025 et a traité le dossier suivant :

Projet « Pumptrack »

Une présentation de deux autres offres commerciales a été faite par les dirigeants des entreprises.

Les membres de la Commission se sont prononcés favorablement sur les critères suivants : montant du devis, pertinence du tracé, technique de réalisation, proximité géographique de l'entreprise.

La prochaine réunion aura lieu le 10 avril 2025 à 18 heures.



Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ **Urbanisme**

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

* par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;

* par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Certificat d'Urbanisme d'opération

* Dossier Indivision CORBET pour réalisation d'une opération de constructions individuelles avec création d'une nouvelle voie et d'une aire de retournement

parcelles cadastrées section A n° 1165-3835-3836 – Route des Voisins

→ *projet non-réalisable*

2.2. Permis de Construire

* Dossier CHOMEL-de-JARNIEU Chantal pour prorogation du PC n° 074.098.22.A0002

parcelles cadastrées section A n° 1673-1678 – 178, route des Frégnards

→ *accord le 20/03/2025*

2.3. Permis de Construire Modificatif

* Dossier SCI 2ACD, représentée par CABO Amandio, pour modification des façades, des ouvertures et de l'implantation du parking, création d'un muret de soutènement avec clôture en maille tressée verte de 1 m de hauteur

parcelles cadastrées section A n° 1148-1150-1151-1451 – 156, route des Voisins

→ *rejet tacite pour incomplétude le 07/07/2025*

2.4. Déclarations Préalables

* Dossier BRUNIER-COULIN Guillaume pour installation d'une serre et modifications d'aménagement de clôture et d'espaces verts

parcelle cadastrée section A n° 3554 – 178, chemin des Frassettes

→ *opposition le 11/03/2025*

* Dossier JOLIVET Bertrand pour création de deux chiens assis

parcelle cadastrée section A n° 3597 – 146, route des Frégnards

→ *sans opposition le 10/03/2025*

* Dossier E-LAKE pour installation de douze panneaux solaires

parcelle cadastrée section A n° 2709 – 55, chemin des Combes

→ *sans opposition le 14/03/2025*

* Dossier CHOULET Laurie pour construction d'une serre et changement de la porte d'entrée de l'habitation

parcelle cadastrée section A n° 3424 – 764, route de Burgaz

→ *opposition le 20/03/2025 après réception de pièces complémentaires*

2.5. Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Un dossier déposé. La visite aura lieu prochainement.

2.6. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

* parcelles cadastrées section A n° 1148-1150-1151-1451 – 156, route des Voisins

→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

2°/ **Permanences des Elus**

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.

Une demande de rendez-vous durant le mois de mars 2025.

3°/ **Réunion publique du 24 mars 2025**

Madame la Maire remercie les participants pour leurs propositions qui seront étudiées par le Cabinet d'Etudes en charge du dossier.

4°/ **Loto du 22 mars 2025**

Le Conseil Municipal présente ses remerciements et ses félicitations au Comité des Fêtes pour l'organisation et la réussite du loto.



QUESTIONS DIVERSES

- 1°/ Monsieur François RIGNOT interroge sur une possible fermeture de classe pour la rentrée 2026, évoquée dans le compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole.
Madame Sandrine REBELLE indique, qu'à ce jour, la fermeture d'une classe a été actée par l'Inspection Académique. Une réouverture est envisageable sous réserve d'effectifs suffisants.
- 2°/ Monsieur François RIGNOT interroge sur les difficultés d'accès à la Salle Polyvalente pour le spectacle de fin d'année, mentionnées dans le compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole.
Monsieur Jacques COESNON indique que la Commune n'a jamais refusé l'accès à la Salle Polyvalente. Il rappelle que cette dernière est accessible à toutes les Associations de la Commune et à l'Ecole. La question posée est celle de l'organisation lors de l'utilisation de la salle par l'Ecole.
En effet et pour rappel, les conditions d'utilisation de la Salle Polyvalente sont les suivantes :
- signature d'une convention avec la Commune et fourniture d'une assurance de responsabilité civile ;
- ménage de la salle assuré par les utilisateurs.
Dans le cas de l'utilisation de la Salle Polyvalente par l'Ecole, ces conditions ne sont pas remplies et ont nécessité des aménagements pour une utilisation ponctuelle (spectacle).
Les élus restent unanimement favorables aux conditions d'accès actuelles de la Salle Polyvalente.
- 3°/ Monsieur Henri MASSON demande si le poste de Responsable des Services Périscolaires a été pourvu.
Madame Sandrine REBELLE indique qu'à la suite de plusieurs entretiens réalisés, une nouvelle Responsable des Services Périscolaires a été recrutée.
- Départ de Madame Jacqueline SIMONOTTI à 22h16.*
- 4°/ Monsieur François RIGNOT interroge sur l'occupation du local d'activités situé dans la résidence « Orizon ».
Madame la Maire indique que des échanges sont en cours avec Initiative Genevois et la Maison de l'Eco afin de faire un nouvel appel à projets.
- 5°/ Monsieur François RIGNOT interroge sur les problèmes rencontrés par le foodtruck installé sur une propriété privée.
Monsieur Jacques COESNON rappelle que la réglementation en vigueur impose une déclaration en Mairie pour toute installation de type foodtruck et ce, même sur une parcelle privée.
- 6°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir si Monsieur Christian ROPHILLE, Maire de la Commune déléguée de SAINT-MARTIN-BELLEVUE, a été invité lors de la réunion publique relative à la Route de Proméry qui s'est tenue le 24 mars dernier.
Madame la Maire indique que les élus de la Commune de FILLIERE n'étaient pas conviés, la réunion publique ayant pour objet un projet de la Commune de CUVAT sur le territoire de la Commune de CUVAT, financé par la Commune de CUVAT.
- 7°/ Monsieur François RIGNOT interroge Madame la Maire sur la raison de son absence lors de l'Assemblée Générale des copropriétaires de la résidence « Orizon », situé 99 et 111, route de Burgaz.
Madame la Maire répond qu'un imprévu de dernière minute a empêché son déplacement à ANNECY mais que son vote par procuration a bien été transmis.
- 8°/ Madame Emilie LAVOREL souhaite savoir si la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a communiqué les indemnités de fonction de Monsieur Philippe CLERJON, conformément à la législation.
Madame la Maire indique que celles-ci n'ont pas été communiquées.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 05 mai 2025 à 20 heures**



Séance levée à 22h25.

LA SECRÉTAIRE
Martine LACROIX



Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 05 mai 2025

Le 05 mai 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 28 avril 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction

15

Présents à l'ouverture de séance

08

- ↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↳ Les Adjoints au Maire : Sandrine REBELLE
- ↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Jacqueline SIMONOTTI

Absents excusés avec procuration

04

- ↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
- ↳ Jacques COESNON donne procuration à Nadia DERRIEN-MOLLIER
- ↳ Philippe CLERJON donne procuration à Henri MASSON
- ↳ Martine LACROIX donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL

Absents

03

- ↳ Jessica DA COSTA, Benoît CHAMOT, Aurélie HERPE

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 08 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2025
- Délibérations :
 - * n° 2025/05/01 : Affaires Générales – Cession d'un barnum à titre gratuit par la Région Auvergne Rhône-Alpes
 - * n° 2025/05/02 : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre du Contrat Région
 - * n° 2025/05/03 : Finances – Approbation de l'engagement de la Commune dans le dispositif Synergies du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) pour le projet de réhabilitation et extension de la Mairie
 - * n° 2025/05/04 : Ressources Humaines – Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de la Commune de CERCIER
 - * n° 2025/05/05 : Ressources Humaines – Services Péricolaires – Année scolaire 2025/2026 – Recrutement d'Adjoints Techniques Territoriaux
 - * n° 2025/05/06 : Services Péricolaires – Horaires et tarifs 2025/2026
 - * n° 2025/05/07 : Services Péricolaires – Approbation du règlement 2025/2026
- Jurés d'Assises 2026 – Elaboration de la liste
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Sandrine REBELLE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025.



DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/05/01 : Affaires Générales – Cession d'un barnum à titre gratuit par la Région Auvergne Rhône-Alpes

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/05/02 : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre du Contrat Région

Voix POUR : 09

Voix CONTRE : 03 (Philippe CLERJON, Henri MASSON, François RIGNOT)

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/05/03 : Finances – Approbation de l'engagement de la Commune dans le dispositif Synergies du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) pour le projet de réhabilitation et extension de la Mairie

Voix POUR : 09

Voix CONTRE : 03 (Philippe CLERJON, Henri MASSON, François RIGNOT)

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/05/04 : Ressources Humaines – Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel à titre onéreux auprès de la Commune de CERCIER

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/05/05 : Ressources Humaines – Services Périscolaires – Année scolaire 2025/2026 – Recrutement d'Adjoints Techniques Territoriaux

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/05/06 : Services Périscolaires – Horaires et tarifs 2025/2026

Voix POUR : 09

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : 03 (Philippe CLERJON, Henri MASSON, François RIGNOT)

N° 2025/05/07 : Services Périscolaires – Approbation du règlement 2025/2026

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : 01 (François RIGNOT)

JURÉS D'ASSISES 2026

Dans le cadre de la procédure de désignation des jurés, un tirage au sort de trois personnes de plus de 23 ans, inscrites sur les listes électorales, a eu lieu en vue de l'établissement de la liste définitive par le Tribunal Judiciaire d'ANNECY.

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Communication »**

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 28 avril 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Gazette

Les articles finalisés de la prochaine gazette sont relus.



1.2. Livret d'accueil

Il a été mis en ligne sur le site internet de la Communes demandes de mise à jour de la part des entreprises ont été reçues. Elles vont être prises en compte.

Il va être distribué dans les nouveaux logements dans les prochains jours.

La prochaine réunion aura lieu le 13 mai 2025 à 16 heures.

2°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 22 avril 2025 et a traité des points suivants :

2.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry/Chef-lieu)

La synthèse du retour des administrés est parcourue à la suite de la réunion publique du 24 mars 2025 avec le Cabinet EGIS.

Conformément aux propositions des administrés :

- * le projet de la section urbanisée de la Route de Proméry est validé ;
- * l'extension de la zone 30 du Chef-lieu va être étudiée ;
- * le positionnement d'écluses et de coussins berlinois, Route du Murgier, va être étudié ;
- * d'autres aménagements pour faire ralentir la circulation, voire limiter le trafic, vont être proposés.

2.2. Divers

2.2.1. Vidéoprotection

Un rendez-vous a été fixé avec une entreprise le 06 mai prochain afin d'étudier la faisabilité technique.

2.2.2. Hygiène canine

La pause de distributeur de sacs avec poubelle va être étudiée.

La prochaine réunion aura lieu le 19 mai 2025 à 14 heures.

3°/ **Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 08 et 17 avril 2025.

Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

4°/ **Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »**

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 10 avril 2025 et a traité des points suivants :

4.1. Salle Polyvalente

4.1.1. Tarifs de location

Des nouveaux tarifs sont proposés par les membres de la Commission.

4.1.2. Limiteur de son

Un rendez-vous avec une entreprise est fixé au 24 avril 2025.

4.2. Pumptrack

Un Permis d'Aménager (PA) sera prochainement déposé.

La prochaine réunion aura lieu le 14 mai 2025 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ **Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)**

1.1. Compétence « Gens du Voyage »

➤ Rappel du contexte de création d'une aire familiale des gens du voyage par le Grand Anancy en limite de territoire dans le PLUiHMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique) de ce dernier :

- * le 17 octobre 2024, parution, dans le Dauphiné Libéré, d'un article dans lequel Madame Frédérique LARDET, Présidente du Grand Anancy, mentionne un nouveau projet de terrain familial à SAINT-MARTIN-BELLEVUE (FILLIERE) ;
- * trois courriels interrogeant Madame Frédérique LARDET sur le sujet ont été adressés les 27 novembre 2024, 1^{er} décembre 2024 et 13 décembre 2024 par Madame la Maire ;
- * la délibération du Conseil Municipal de CUVAT du 13 janvier 2025, donnant un avis négatif au PLUi HMB du Grand Anancy, a été votée à l'unanimité ;

- * deux courriers recommandés ont été adressés les 18 décembre 2024 et 22 janvier 2025 au Grand Anancy, par Madame la Maire, afin d'obtenir une rencontre ;
 - * une demande d'appui auprès de Madame Véronique RIOTTON, Députée de la 1^{ère} Circonscription d'ANNECY, a été sollicitée par Madame la Maire le 22 janvier 2025 ;
 - * un courrier recommandé a été adressé le 18 février 2025 à Monsieur Yves LEBRETON, Préfet de la Haute-Savoie, pour appuyer la demande de rencontre sur le sujet aux élus du Grand Anancy.
- Une réunion a eu lieu le 14 avril 2025 à 16 heures à la CCPC en réponse aux différentes demandes d'informations de la part de Madame la Maire.

Étaient invités :

- * Madame Frédérique LARDET, Présidente du Grand Anancy ;
- * Monsieur Jean-Pascal ALBRAN, Conseiller délégué aux gens du voyage du Grand Anancy ;
- * Madame Victoria HERNANDEZ, Cheffe du service habitat/gens du voyage du Grand Anancy ;
- * Monsieur Christian ANSELME, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et à la préservation des espaces naturels, Maire de FILLIERE ;
- * Monsieur Xavier BRAND, Président de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

Étaient présents :

- * Monsieur Jean-Pascal ALBRAN ;
- * Madame Victoria HERNANDEZ ;
- * Monsieur Christian ANSELME ;
- * Monsieur Christian ROPHILLE, Maire délégué de SAINT-MARTIN-BELLEVUE ;
- * Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire de CUVAT ;
- * Monsieur Jacques JAMES, Maire-Adjoint de CUVAT.

Les informations annoncées par les élus du Grand Anancy sont les suivantes :

- « *Le projet porte sur l'installation d'une famille, déjà ciblée et reconnue comme sans problème, composée de six caravanes.*

La construction comportera une pièce commune d'une vingtaine de m² et un bloc sanitaire ; les caravanes restant le lieu principal « de résidence ».

Un environnement paysager sera mis en place permettant l'insertion dans le paysage.

Toute installation d'une autre famille n'est pas à envisager car ce n'est pas le souhait, ni la volonté de ces familles.

La scolarisation des enfants aura lieu à l'Ecole de SAINT-MARTIN-BELLEVUE, établissement qu'ils ont déjà fréquenté.

- *Les étapes à concrétiser sont :*

- *l'approbation de la révision du PLUi HMB, envisagée pour décembre 2025 ;*
- *une fois les recours purgés, l'étape suivante portera sur la rédaction du cahier des charges du projet ;*
- *le terrain retenu se situant en zone N (naturelle), une étude environnementale sera certainement exigée par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe). Cette étude nécessite de prendre en compte la situation environnementale tout au long de quatre saisons ;*
- *en cas d'avis favorable, la négociation avec le propriétaire du terrain débutera. »*

Madame la Maire a sollicité le positionnement de la CCPC sur le PLUiHMB du Grand Anancy et, plus particulièrement, sur l'aire familiale des gens du voyage.

1.2. Conseil Communautaire du 22 avril 2025

Ont notamment été traités les points suivants :

- frais de participation des familles à l'organisation des transports scolaires pour l'année 2025/26 ;
- approbation du Plan de Mobilité Simplifié ;
- convention de partenariat et de prestation avec la médiation de l'eau ;
- débat sur le rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 27 mai 2025.

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Permis de Construire

- * Dossier CRISTOFARO Céline pour construction d'un garage et d'une cave en sous-sol parcelles cadastrées section A n° 3167-3189-3193 – 1604, route de Ferrières
→ *rejet tacite pour incomplétude le 14/04/2025*
- * Dossier COURTADE Cécile pour construction d'une maison individuelle passive parcelles cadastrées section A n° 3419-3435 – Route de Burgaz
→ *classé sans suite le 09/04/2025*
- * Dossier LAVOREL Donat pour réhabilitation d'un bâtiment avec création de trois logements parcelles cadastrées section A n° 1431-4107-4110-4115-4116-4153 – 32, chemin des Genoux
→ *refus le 09/04/2025*



- * Dossier LAVOREL Roger pour réhabilitation d'un bâtiment avec création de deux logements parcelles cadastrées section A n° 4100-4103-4106-4113 – 32, chemin des Genoux
→ *refus le 09/04/2025*
 - * Dossier CHOMEL-de-JARNIEU Julien/Andréa pour construction d'une maison individuelle parcelles cadastrées section A n° 3328-3331 – Chemin des Ecoliers (Lotissement La Buissonnière)
→ *refus le 08/04/2025*
 - * Dossier HUBBLE Thomas pour construction d'un abri de voiture parcelle cadastrée section A n° 3564 – 347, route de Ferrières (Lotissement Le Marais)
→ *accord le 17/04/2025*
- 2.2. Permis de Construire Modificatif
- * Dossier CACCIOLA Didier/AMARAL MARTINS Suzanne pour construction d'une piscine parcelle cadastrée section A n° 3913 – 69, chemin de Chantemerle (Lotissement Belle Vue)
→ *refus le 21/03/2025*
- 2.3. Déclarations Préalables
- * Dossier DUFFOUG Cédric pour création d'un balcon et d'une ouverture parcelles cadastrées section A n° 3332-3966 – 118, chemin des Ecoliers (Lotissement La Buissonnière)
→ *sans opposition le 01/04/2025 après réception de pièces complémentaires*
 - * Dossier SOLELY, représentée par Monsieur Louis BARIATTI, pour installation de douze panneaux photovoltaïques parcelles cadastrées section A n° 3297-3300 – 125, route de Tettachenaz
→ *sans opposition le 01/04/2025*
 - * Dossier TALTAVULL Renaud pour construction d'un abri voiture (sur gravier existant) accolé à la maison parcelles cadastrées section A n° 3756-3762-3794 – 301, route de Cluchina (Lotissement Lacuma)
→ *sans opposition le 09/04/2025*
 - * Dossier LAMIRAUX Freddy pour installation de quatorze panneaux photovoltaïques parcelles cadastrées section A n° 2641-2644 – 1152, route de Ferrières
→ *sans opposition le 16/04/2025*
 - * Dossier TERRIER Françoise, représentante de la SCI KPS, pour ravalement de la façade parcelles cadastrées section A n° 2496-2497-3220 – 201, route des Lavorel
→ *sans opposition le 16/04/2025*
 - * Dossier HUBBLE Thomas pour construction d'un abri de voiture parcelle cadastrée section A n° 3564 – 347, route de Ferrières (Lotissement Le Marais)
→ *opposition le 16/04/2025*
- 2.4. Déclaration Préalable modificative
- * Dossier PRICOP Alina/CLAIN Mihail pour modification de l'emplacement du garage et des ouvertures parcelle cadastrée section A n° 3161 – 75, chemin des Ecoliers (Lotissement Les Eglantines)
→ *sans opposition le 28/03/2025*
- 2.5. Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)
Une visite a eu lieu le 10 avril dernier.
Un dossier a été déposé le 15 avril 2025. La visite va être planifiée
- 2.6. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- * parcelles cadastrées section A n° 1478-2442 – 530, route de Mandallaz
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*
 - * parcelles cadastrées section A n° 4085-4086-4087-4089 – Route de Burgaz (Résidence Orizon)
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucune demande de rendez-vous durant le mois d'avril 2025.

4°/ Programme « Villages d'avenir »

La Commune du CUVAT a été déclarée lauréate du programme « Villages d'avenir » pour les projets suivants :

- gestion des flux routiers dans le Centre bourg ;
- réhabilitation thermique et agrandissement de la Mairie ;
- installation de maraîchers avec une problématique de bail communal et de pression de l'agriculture conventionnelle.

Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), « Villages d'Avenir » est l'une des mesures phare du programme « France Ruralités » lancé en juin 2023. Elle vise à accompagner les Maires de Communes de moins de 3.500 habitants à concrétiser leur projet d'investissement dans le respect des enjeux de transition écologique.

5°/ Finances

5.1. Subventions aux associations

Le Comité des Fêtes, l'Ecole de CUVAT, l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), la Chorale Nuances et Cuvat CinéLivres ont adressé leurs remerciements aux membres du Conseil Municipal pour l'octroi de subventions lors du vote du Budget Primitif 2025.



5.2. Subvention de la Région « Bonus Relance 2021 »

En l'absence du dépôt de l'achèvement des travaux du projet bâtiment scolaire-périscolaire par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, Maître d'Ouvrage, les 10 % restant de la subvention régionale ne seront pas versés à la Commune de CUVAT, soit un montant de 10.000 euros.

6°/ Personnel communal

Le Conseil Municipal félicite le nouvel agent technique pour son travail sur les espaces verts et les bâtiments communaux.

7°/ 80^{ème} anniversaire de la victoire de 1945

La cérémonie du 08 mai aura lieu à 10h15 devant le Monument aux Morts.

QUESTIONS DIVERSES

1°/ Monsieur François RIGNOT interroge sur l'absence d'évolution des tarifs des services périscolaires, notamment en lien avec la probable augmentation du coût des repas pour l'année à venir.

Madame la Maire répond que le marché public de la restauration scolaire arrive à son terme et qu'un nouveau marché est en cours de rédaction. Les tarifs des repas ne seront connus qu'après réception des offres et négociation avec le futur prestataire. Nous avons fait le choix d'attendre la finalisation du marché avant d'appliquer de nouveau tarif.

2°/ Monsieur Didier TERRIER interroge sur la présence d'un élu de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) lors de la réunion avec le Grand Anecy sur le projet de l'aire familiale des gens du voyage dans les locaux de la CCPC.

Madame la Maire répond qu'aucun élu de la CCPC n'était présent.

3°/ Monsieur François RIGNOT demande qu'elles ont été les réponses faites par Mesdames Frédérique LARDET, Présidente du Grand Anecy et Véronique RIOTTON, Députée, aux sollicitations de Madame la Maire.

Madame la Maire répond qu'à ce jour, elle n'a pas reçu de suite à ces sollicitations.

4°/ Monsieur François RIGNOT demande quand auront lieu les attributions des commodats.

Madame la Maire indique que la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), qui détermine les rangs des autorisations d'exploiter, aura lieu début juin. Les attributions se feront après.

5°/ Monsieur François RIGNOT demande où en est l'attribution du local d'activité.

Madame la Maire précise qu'Initiative Genevois ne rédige plus l'annonce mais se charge uniquement de sa diffusion. Par ailleurs, elle indique avoir été contactée par des médecins à la recherche d'un local.

Une étude est en cours concernant les modalités d'installation d'un cabinet médical (conditions de mise à disposition, conformité aux normes, travaux nécessaires, etc...). Des échanges sont en cours avec le Conseil de l'Ordre des Médecins et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 02 juin 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h49.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LA SECRÉTAIRE
Sandrine REBELLE





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Église
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 02 juin 2025

Le 02 juin 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 26 mai 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	07
---	-----------

- ↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↳ Les Adjoints au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Jacqueline SIMONOTTI, Aurélie HERPE

Absents excusés avec procuration	03
---	-----------

- ↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
- ↳ Emilie LAVOREL donne procuration à Sandrine REBELLE
- ↳ Martine LACROIX donne procuration à Jacques COESNON

Absents	05
----------------	-----------

- ↳ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT, Benoît CHAMOT

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 mai 2025
- Délibérations :
 - * n° 2025/06/01 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel
 - * n° 2025/06/02 : Urbanisme – Approbation de la convention de prestation « Assistance dans l'instruction des autorisations de construire » à passer avec la SARL AUFILURBA
 - * n° 2025/06/03 : Voirie – Tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

Madame la Maire ouvre la séance, procède à l'appel des élus et désigne le secrétaire de séance, Monsieur Jacques COESNON.

Elle fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du Conseil Municipal. En effet, seuls sept (07) membres étaient présents sur les quinze (15) élus en exercice.

Au terme de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre de membres en exercice du Conseil Municipal qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre de membres en exercice du Conseil Municipal ; le nombre étant, le cas échéant, arrondi à l'entier supérieur.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.



Lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, alors qu'il paraît indispensable que certaines délibérations soient prises, le Maire peut convoquer à nouveau le Conseil Municipal à trois jours francs au moins d'intervalle. A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire, mais seulement pour les questions reprises à l'ordre du jour de la première réunion.

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal du 02 juin 2025, le quorum n'est pas atteint.

En conséquence, et, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20h09.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 09 juin 2025

Le 09 juin 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 03 juin 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	07
---	-----------

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

↳ Les Adjoints au Maire : Jacques COESNON

↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Henri MASSON, Martine LACROIX, Jacqueline SIMONOTTI

Absent excusé avec procuration	01
---------------------------------------	-----------

↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER

Absents	07
----------------	-----------

↳ Sandrine REBELLE, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Jessica DA COSTA, François RIGNOT, Benoît CHAMOT, HERPE Aurélie

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum n'est pas atteint avec 07 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Cependant, suite à l'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 02 juin 2025, le quorum, prévu par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ayant pas été atteint, le Conseil Municipal, lors de la nouvelle réunion, délibère quel que soit le nombre de membres présents, conformément à la loi.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 mai 2025

- Délibérations :

* n° 2025/06/01 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

* n° 2025/06/02 : Urbanisme – Approbation de la convention de prestation « Assistance dans l'instruction des autorisations de construire » à passer avec la SARL AUFILURBA

* n° 2025/06/03 : Voirie – Tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal

- Commissions Communales

- Informations diverses

- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Jacques COESNON.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 MAI 2025

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 mai 2025.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/06/01 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

Voix POUR : 08

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---



N° 2025/06/02 : Urbanisme – Approbation de la convention de prestation « Assistance dans l’instruction des autorisations de construire » à passer avec la SARL AUFILURBA

Voix POUR : 08

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/06/03 : Voirie – Tarifs des redevances d’occupation temporaire du domaine public communal

Voix POUR : 08

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Communication »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s’est réunie le 13 mai 2025 et a traité de la Gazette dont la distribution a eu lieu du 21 au 23 mai derniers.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s’est réunie le 19 mai 2025 et a traité des points suivants :

2.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry/Chef-lieu)

2.1.1. Zone 30

La proposition des habitants relative à son extension est validée.

Un nouveau schéma de zonage va être étudié en concertation avec les services du Département.

2.1.2. La faisabilité technique de la mise en place d’aménagements va être étudiée ainsi qu’un chiffrage.

2.2. Divers

2.2.1. Vidéoprotection

L’entreprise sollicitée doit faire parvenir prochainement un devis.

D’autres sociétés vont être consultées.

2.2.2. Composteur collectif

La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) envisage d’en installer un dans la Commune mais le projet est, pour l’instant, suspendu.

Il risque en effet de faire doublon avec les bornes de biodéchets déjà en place et son entretien s’est révélé problématique dans les Communes où il a été implanté.

La Commission reprendra l’étude de cette option après un retour d’expérience suffisant sur les bornes existantes.

La prochaine réunion aura lieu le 04 juillet 2025 à 14 heures.

3°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s’est réunie le 14 mai 2025.

Urbanisme

Le détail des dossiers d’urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

La prochaine réunion aura lieu le 16 juin 2025 à 10 heures.

4°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s’est réunie le 14 mai 2025 et a traité des points suivants :

4.1. Point sur les locations de la Salle Polyvalente

4.2. Limitateur de son dans la Salle Polyvalente

Une entreprise a fait une visite de la salle.

Elle devrait faire prochainement parvenir un devis.

La prochaine réunion aura lieu le 13 juin 2025 à 18 heures.



Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

1.1. Conseil Communautaire du 27 mai 2025

Ont notamment été traités les points suivants :

- convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires – avenant n° 6
- avis sur le choix du terrain pour le projet d'aménagement de terrains familiaux locatifs (zone ngv1) sur la parcelle AH40 de la Commune de FILLIERE (SAINT-MARTIN-BELLEVUE) dans le cadre du projet de PLUi-HMB du Grand Annecy

Cette délibération, présenté par Madame la Maire, a fait l'objet d'un débat. Un avis défavorable au projet a été voté à l'unanimité par les élus.

1.2. Conférence des Maires du 04 juin 2025

Madame la Maire rappelle que, lors des Elections Municipales de 2026, seront également élus les Conseillers Communautaires.

La Loi, dite de « droit commun », prévoit une répartition des sièges au sein des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) calculée en fonction de la population de chaque Commune. Dans ce cas, la Commune de CUVAT passerait de 2 à 3 sièges.

Cependant, les Communes peuvent choisir une autre répartition en adoptant un accord local qui doit être approuvé, sous certaines conditions :

- soit par au moins deux tiers des Conseils Municipaux, représentant plus de la moitié de la population totale ;
- soit par au moins la moitié des Conseils Municipaux, représentant au moins deux tiers de la population.

Dans les deux cas, l'accord doit obligatoirement inclure la Commune la plus peuplée si celle-ci représente plus du quart de la population totale de l'EPCI, ce qui est le cas de la Commune de CRUSEILLES.

Lors de la Conférence des Maires, certains élus ont exprimé leur souhait de mettre en place un accord local alternatif.

Le Conseil Municipal de CRUSEILLES délibérera le 1^{er} juillet 2025.

Un projet de délibération pourra être soumis aux élus lors du Conseil Municipal du 07 juillet prochain.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 24 juin 2025.

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Déclarations Préalables

* Dossier SAS ATHOME Automatismes, pour DREVON Benjamin, pour installation d'une pergola bioclimatique parcelles cadastrées section A n° 3755-3793 – 303, route de Cluchina (Lotissement Lacuma)

→ *sans opposition le 22/04/2025*

* Dossier PORRET Hervé pour pose de portails et de portillons parcelles cadastrées section A n° 4127-4133 – 36, route du Murgier

→ *sans opposition le 17/04/2025*

* Dossier MUGNIER-DUBOULOZ Sophie pour installation de quatorze panneaux photovoltaïques parcelles cadastrées section A n° 526-527-3296-3301 – 155, route de Tettachenaz

→ *sans opposition le 22/04/2025*

* Dossier RAZZARA Kevin, représentant la Société ALPIN SUN pour BETEMPS Julie, pour installation de quatorze panneaux photovoltaïques

parcelle cadastrée section A n° 3778 – 484, route de Ferrières (Lotissement Lacuma)

→ *sans opposition le 22/04/2025*

2.2. Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Deux visites ont eu lieu respectivement les 30 avril et 05 mai derniers.

2.3. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

* parcelles cadastrées section A n° 3151-3152-3476-3478-3480-4055 – 426, route des Frégnards

→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

* parcelles cadastrées section A n° 1975-1977-1978 – 512, route de Mandallaz

→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.

Aucune demande de rendez-vous durant le mois de mai 2025.



4°/ Tribunal d'ANNECY (point informations)

Présentation du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Haute-Savoie :

- la Loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique consacre et définit l'accès au droit. Toute personne doit pouvoir connaître ses droits et obligations et être aidée dans ses démarches juridiques ;
 - toute personne peut ainsi demander à bénéficier gratuitement :
 - * d'une information juridique sur ses droits et ses obligations,
 - * d'une consultation juridique,
 - * d'une aide pour accomplir des démarches juridiques,
 - * d'une aide pour rédiger des actes juridiques ;
 - les services mis à disposition sont gratuits, confidentiels et ouverts à tous ;
 - les demandes peuvent porter sur tous les domaines du droit (droit de la famille, droit du logement, droit du travail, droit de la consommation, droit pénal) et intervenir à tout moment, dans le cadre, comme en dehors d'une procédure judiciaire ;
 - il existe deux points-justice (CDAD 74) du ressort du Tribunal Judiciaire d'ANNECY :
 - * le point-justice au sein du Tribunal Judiciaire d'ANNECY (51, rue Sommeiller),
 - * le point-justice au sein de l'Espace France Services de RUMILLY (25, rue Charles de Gaulle).
- Pour contacter le CDAD 74 : cdad-haute-savoie@justice.fr

5°/ Finances

La Commune a reçu un courrier d'information validant un soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes, d'un montant de 150.000 euros au titre du Contrat Région pour la réhabilitation/extension de la Mairie.

6°/ Terrains communaux

Un vote est effectué pour l'attribution, sous forme de commodat, de deux lots de terrains agricoles :

- lot n° 1 : Jordan VERNEY,
- lot n° 2 : Franck SIMONOTTI.

7°/ Souvenir Français

L'Association, qui a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers, organise un voyage à IZIEU le 24 juin prochain avec les enfants de l'Ecole de CUVAT. Le Conseil Municipal adresse ses remerciements au Souvenir Français pour l'organisation de cet événement.

8°/ Evènements communaux

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à :

- l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour le succès du Cross du 18 mai 2025 ;
- la Chorale Nuances pour le concert du 24 mai 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 07 juillet 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h41.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUOL



LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Église
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DE CONSTAT D'ABSENCE DE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 31 juillet 2025

Le 31 juillet 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 18 juillet 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	07
---	-----------

- ↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↳ Les Adjointes au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Martine LACROIX, Jacqueline SIMONOTTI

Absents excusés avec procuration	02
---	-----------

- ↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
- ↳ Emilie LAVOREL donne procuration à Jacques COESNON

Absents	06
----------------	-----------

- ↳ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT, Benoît CHAMOT, Aurélie HERPE

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2025
- Délibérations :
 - * n° 2025/07/06 : Affaires Générales – Approbation de la convention d'utilisation du Centre d'Accueil de Loisirs sans Hébergement « Copains-Copines » à passer avec la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE
 - * n° 2025/07/07 :
 - * n° 2025/07/08 : Finances – Centre d'Accueil de Loisirs sans Hébergement « Copains-Copines » d'ALLONZIER-la-CAILLE – Tarifs de facturation du service aux familles appliqués pour l'année scolaire 2025/2026

Madame la Maire ouvre la séance, procède à l'appel des élus et désigne le secrétaire de séance, Monsieur Jacques COESNON.

Elle fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du Conseil Municipal. En effet, seuls sept (07) membres étaient présents sur les quinze (15) élus en exercice.

Au terme de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre de membres en exercice du Conseil Municipal qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre de membres en exercice du Conseil Municipal ; le nombre étant, le cas échéant, arrondi à l'entier supérieur.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.



Lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance, alors qu'il paraît indispensable que certaines délibérations soient prises, le Maire peut convoquer à nouveau le Conseil Municipal à trois jours francs au moins d'intervalle. A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire, mais seulement pour les questions reprises à l'ordre du jour de la première réunion.

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal du 31 juillet 2025, le quorum n'est pas atteint.

En conséquence, et, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20h10.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 07 juillet 2025

Le 07 juillet 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 30 juin 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	11
---	-----------

- ↪ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↪ Les Adjointes au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ↪ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI, Aurélie HERPE

Absents excusés avec procuration	02
---	-----------

- ↪ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
- ↪ Martine LACROIX donne procuration à Emilie LAVOREL

Absents	02
----------------	-----------

- ↪ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).
(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)
Le quorum est atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 09 juin 2025
- Délibérations :
 - * n° 2025/07/01 : Affaires Générales – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES dans le cadre d'un accord local avant le renouvellement général des Conseils Municipaux en 2026
 - * n° 2025/07/02 : Affaires Générales – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - * n° 2025/07/03 : Affaires Générales – Adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas » proposé par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)
 - * n° 2025/07/04 : Ressources Humaines – Instauration d'une participation au financement des contrats labellisés des agents de la Collectivité pour le risque santé
 - * n° 2025/07/05 : Ressources Humaines – Instauration d'une participation au financement des contrats labellisés des agents de la Collectivité pour le risque prévoyance « maintien de salaire »
- Rapport de la Cour Régionale des Comptes relatif à la qualité de l'accueil des élèves dans les écoles primaires publiques (CCPC, CRUSEILLES, COPPONEX et VOVRAY-en-BORNES)
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Emilie LAVOREL.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2025

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2025.



DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/07/01 : Affaires Générales – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES dans le cadre d'un accord local avant le renouvellement général des Conseils Municipaux en 2026

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/07/02 : Affaires Générales – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/07/03 : Affaires Générales – Adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas » proposé par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/07/04 : Ressources Humaines – Instauration d'une participation au financement des contrats labellisés des agents de la Collectivité pour le risque santé

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/07/05 : Ressources Humaines – Instauration d'une participation au financement des contrats labellisés des agents de la Collectivité pour le risque prévoyance « maintien de salaire »

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

RAPPORT DE LA COUR RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF À LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES (CCPC, CRUSEILLES, COPPONEX ET VOVRAY-EN-BORNES)

Le rapport d'observations définitives est accessible sur le site de la Cour des Comptes : [Communauté de communes du Pays de Cruseilles, communes de Cruseilles, Copponex et Vovray-en-Bornes \(Haute-Savoie\) | Cour des comptes](#)

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 04 juillet 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry/Chef-lieu)

La visite d'une autre entreprise a eu lieu ce jour.

1.2. Divers

1.2.1. Vidéoprotection

Une présentation d'une des sociétés rencontrées aura lieu le 10 juillet prochain.

1.2.2. Zone humide du Marais

La réunion de lancement de l'étude hydrologique aura lieu le 13 août 2025.

La prochaine réunion aura lieu le 11 août 2025 à 14 heures.



2°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 16 et 30 juin 2025.

2.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

2.2. Rénovation de bâtiments communaux

2.2.1. Appartement Nord au-dessus de l'Ecole

L'étude des devis est en cours. D'autres sont encore en attente.

2.2.2. Presbytère

L'étude se poursuit concernant le remplacement de la chaudière.

La prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception de nouveaux dossiers.

3°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 13 juin 2025 et a traité des points suivants :

3.1. Salle Polyvalente

L'étude des devis pour l'installation d'un limiteur de son est en cours.

3.2. Pumptrack

L'entreprise en charge des travaux a commencé le 16 juin dernier.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

Conseil Communautaire du 24 juin 2025

Ont notamment été traités les points suivants :

- signature du marché relatif à la fourniture, livraison et montage du mobilier administratif et scolaire
- Budget Eau – exercice 2025 Décision Modificative n° 1
- Budget Principal – exercice 2025 Décision Modificative n° 1
- tableau des effectifs des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) – Modifications suite à ouverture et fermeture de postes par la Direction Académique de la Haute Savoie
- convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'Eau (abroge et remplace la délibération n° 2025-56 du 22 avril 2025)

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 23 septembre 2025.

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Permis d'Aménager

- * Dossier Commune de CUVAT pour implantation d'une aire de jeux de type « Pumptrack parcelle cadastrée section A n° 846 – 77, route de Ferrières
→ accord le 16/05/2025

2.2. Permis de Construire

- * Dossier CHOMEL-de-JARNIEU Julien/Andréa pour construction d'une maison individuelle parcelles cadastrées section A n° 3328-3331 – Chemin des Ecoliers (Lotissement La Buissonnière)
→ accord le 22/05/2025
- * Dossier BRIVE Michèle pour démolition du bâtiment existant et construction d'une maisonnette de 80 m² parcelles cadastrées section A n° 4033-4035-4038 – Route du Murgier
→ refus le 17/06/2025
- * Dossier VABRE Adrien pour construction d'une piscine enterrée et d'un local technique parcelle cadastrée section A n° 3264 – 214, route de Tettachenaz (Lotissement Le Bois Joli)
→ accord le 18/06/2025
- * Dossier TOURTELIER Lise/CABARET Nicolas pour extension d'une maison individuelle, construction d'une piscine, d'un jacuzzi et création d'aménagements extérieurs parcelles cadastrées section A n° 1674-1677 – 206, route des Frégnards
→ accord le 24/06/2025



- * Dossier CABO Amandio, représentant la SCI 2ACD, pour modification des façades, des ouvertures et du parking à la suite d'un relevé erroné et création de muret de soutènement avec clôture parcelles cadastrées section A n° 1148-1150-1151-1451-3623 – Route des Voisins
→ *refus le 17/06/2025*

2.3. Permis de Construire Modificatif

- * Dossier BUCCI Luigi pour modification des façades parcelles cadastrées section A n° 3073-3075 – 799, route de Proméry
→ *refus le 27/05/2025*
- * Dossier SNC IPR1 pour modification de la toiture et ajout d'une ouverture sur le bâtiment A, rehaussement d'un édicule de ventilation, ajout de deux places de stationnement, fermeture de deux places en sous-sol, modification des aménagements extérieurs parcelles cadastrées section A n° 1008-1533 – 99-111, route de Burgaz
→ *refus le 21/05/2025*
- * Dossier PUTHOD Frédéric/ZERGER Estelle pour suppression de la terrasse et modification des ouvertures parcelle cadastrée section A n° 4050 – 385, route de Cluchina (Lotissement Petit Pierre)
→ *accord le 22/05/2025*

2.4. Déclarations Préalables

- * Dossier ROHRICH Maxime pour construction d'un carport parcelle cadastrée section A n° 3061 – 536, route de Cluchina
→ *opposition le 27/05/2025*
- * Dossier DELSUC Danielle pour pose d'une clôture et d'un portail parcelle cadastrée section A n° 3883 – 79, route de la Montagne (Lotissement Pré Longet)
→ *sans opposition le 27/05/2025*
- * Dossier GOULUT Eric pour réhabilitation d'une maison individuelle parcelle cadastrée section A n° 2141 – 343, route des Voisins
→ *rejet tacite pour incomplétude le 22/05/2025*
- * Dossier DURAND Julien pour pose de clôtures et d'un portillon parcelle cadastrée section A n° 4052 – 383, route de Cluchina (Lotissement Petit Pierre)
→ *sans opposition le 13/06/2025*
- * Dossier GROSJEAN Gaëtan pour installation d'une clôture parcelle cadastrée section A n° 4051 – 387, route de Cluchina (Lotissement Petit Pierre)
→ *sans opposition le 18/06/2025*
- * Dossier CLEACH Yohan pour fermeture de trois faces de l'abri voiture existant parcelle cadastrée section A n° 3997 – 20, route de la Fruitière
→ *sans opposition le 20/06/2025*
- * Dossier SOLELY, représentée par BARIATTI Louis, pour installation de dix-huit panneaux solaires parcelle cadastrée section A n° 3391 – 1239, route de Ferrières
→ *sans opposition le 24/06/2025*
- * Dossier PERISSIN-FABERT Laurent pour installation de panneaux photovoltaïques dans le plan de la pente parcelle cadastrée section A n° 3182 – 1640, route de Ferrières (Lotissement Les Myosotis)
→ *rejet tacite pour incomplétude le 27/06/2025*

2.5. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Une visite de conformité a eu lieu le 13 juin 2025 et une seconde le 26 juin 2025.

2.6. Infractions au Code de l'Urbanisme

Un Procès-Verbal d'infraction(s) au Code de l'Urbanisme a été dressé le 19 mai 2025.

Un Arrêté Interruptif de Travaux a été pris le 13 juin 2025.

2.7. Infraction pénale

Un signalement « pour suspicion de faux et usage de faux », au titre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, a été envoyé à la Madame la Procureure de la République le 27 juin 2025.

2.8. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

* parcelles cadastrées section A n° 2741-2743 – 585, route de Ferrières

→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

* parcelles cadastrées section A n° 3044-3045 – 55, chemin de Paradis

→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.

Aucune demande de rendez-vous durant le mois de juin 2025.

4°/ Finances

La Commune a reçu un courrier de la Préfecture de la Haute-Savoie relatif à l'attribution d'une subvention d'un montant de 87.472 euros au titre du Fonds Vert 2025 pour la réhabilitation/extension de la Mairie.



5°/ Evènements communaux

Le Conseil Municipal adresse ses sincères salutations au Comité des Fêtes et à l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour leur dévouement et leur engagement qui ont permis la réussite de la Fête au Village, d'une part, et pour la kermesse, d'autre part.

Des incidents ont eu lieu. Des plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie.

QUESTIONS DIVERSES

1°/ Monsieur Henri MASSON dit qu'il n'y a pas de compteurs d'eau individuel par logement dans les deux nouveaux bâtiments de la Résidence « Orizon » Route de Burgaz et que les factures d'eau sont calculées au tantième. Il aimerait savoir ce qu'il en est pour le local communal.

Madame la Maire indique qu'un contrat avec compteur dédié a été souscrit pour le local communal auprès de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, qui assume la compétence « Eau Potable ».

Monsieur Jacques COESNON rappelle également que la pose de compteur d'eau individuel constitue une obligation légale.

2°/ Monsieur Henri MASSON demande si la Route du Murgier va être élargie.

Madame la Maire indique que, comme cela a été expliqué dans la gazette, seuls des aménagements routiers sont prévus, conformément aux retours des administrés.

L'élargissement de la Route du Murgier n'a jamais été envisagé.

3°/ Monsieur Henri MASSON indique d'une personne l'a sollicité pour installer un foodtruck et qu'il aimerait connaître les modalités correspondantes.

Madame la Maire indique que, sur l'espace public, une demande d'occupation du domaine public est à faire auprès de la Mairie, conformément à la législation.

Le demandeur peut donc s'adresser à la Mairie pour tous renseignements.

4°/ Monsieur François RIGNOT interroge sur l'avenir du local d'activités.

Madame la Maire indique que l'étude d'installation d'un cabinet médical est toujours en cours en lien avec le Conseil de l'Ordre des Médecins et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes.

5°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir si la Commune est toujours représentée au SIESS (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL).

Madame la Maire répond par l'affirmative.

6°/ Monsieur François RIGNOT aimerait savoir pourquoi le 1^{er} Adjoint est absent du Conseil Municipal.

Monsieur Didier TERRIER répond qu'il est toujours très actif et qu'en cas d'absence, il donne systématiquement sa procuration. Il indique également que la question doit lui être posée directement.

Madame la Maire confirme ces propos et indique que le Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, Monsieur Philippe CLERJON, est également absent depuis de nombreuses années du Conseil Municipal, hormis pour le vote du budget, sans échange avec la commune malgré son statut de représentant communal auprès de la CCPC.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 08 septembre 2025 à 20 heures**

Séance levée à 21 heures.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LA SECRÉTAIRE
Emilie LAVOREL





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 06 août 2025

Le 06 août 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 31 juillet 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	06
---	-----------

- ↪ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↪ Les Adjointes au Maire : Jacques COESNON
- ↪ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Martine LACROIX, Jacqueline SIMONOTTI

Absents excusés avec procuration	01
---	-----------

- ↪ Sandrine REBELLE donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL

Absents excusés	02
------------------------	-----------

- ↪ Jacques JAMES, Emilie LAVOREL

Absents	06
----------------	-----------

- ↪ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT, Benoît CHAMOT, Aurélie HERPE

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum n'est pas atteint avec 07 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Cependant, suite à l'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2025, le quorum, prévu par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ayant pas été atteint, le Conseil Municipal, lors de la nouvelle réunion, délibère quel que soit le nombre de membres présents, conformément à la loi.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2025
- Délibérations :
 - * n° 2025/08/01 : Affaires Générales – Approbation de la convention d'utilisation du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » à passer avec la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE
 - * n° 2025/08/02 : Affaires Générales – Approbation du règlement de la Commune de CUVAT pour l'utilisation par les familles de CUVAT du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » d'ALLONZIER-la-CAILLE
 - * n° 2025/08/03 : Finances – Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » d'ALLONZIER-la-CAILLE – Tarifs de facturation du service aux familles appliqués pour l'année scolaire 2025/2026

Secrétaire de séance : Martine LACROIX.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 JUILLET 2025
--

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2025.



DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/08/01 : Affaires Générales – Approbation de la convention d'utilisation du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » à passer avec la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE

Voix POUR : 07
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/08/02 : Affaires Générales – Approbation du règlement de la Commune de CUVAT pour l'utilisation par les familles de CUVAT du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » d'ALLONZIER-la-CAILLE

Voix POUR : 07
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/08/03 : Finances – Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » d'ALLONZIER-la-CAILLE – Tarifs de facturation du service aux familles appliqués pour l'année scolaire 2025/2026

Voix POUR : 07
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 08 septembre 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h20.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL



LA SECRÉTAIRE
Martine LACROIX





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 08 septembre 2025

Le 08 septembre 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 1^{er} septembre 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	10
---	-----------

↳ **La Maire** : Julie MONTCOUQUIOL

↳ **Les Adjointes au Maire** : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON

↳ **Les Conseillers Municipaux** : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX

Absents excusés avec procuration	03
---	-----------

↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER

↳ Jacqueline SIMONOTTI donne procuration à Jacques COESNON

↳ Aurélie HERPE donne procuration à Emilie LAVOREL

Absents	02
----------------	-----------

↳ Jessica DA COSTA, Benoît CHAMOT

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 août 2025

- Délibérations :

* n° 2025/09/01 : Affaires Générales – Modification du nombre de postes d'Adjointes au Maire

* n° 2025/09/02 : Finances – Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

* n° 2025/09/03 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

* n° 2025/09/04 : Affaires Générales – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

- Commissions Communales

- Informations diverses

- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Jacques COESNON.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AOÛT 2025

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 août 2025.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/09/01 : Affaires Générales – Modification du nombre de postes d'Adjointes au Maire

Voix POUR : 13

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---



N° 2025/09/02 : Finances – Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/09/03 : Finances – Tarifs de location de la Salle Polyvalente et du matériel

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/09/04 : Affaires Générales – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 11 août et 02 septembre 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry/Chef-lieu)

1.1.1. Travaux Route de Proméry

*** Opérations de bornage**

Plusieurs géomètres ont été consultés pour réaliser les travaux de bornage nécessaires, non-initialement prévus lors des procédures acquisitions foncières.

*** Marché public**

Le marché a été mis en ligne le 20 août 2025.

1.1.2. Aménagements routiers au Chef-lieu

*** Murgier/Fruitière/Fregnards**

Les travaux d'enrobés sont terminés.

Les prochaines étapes (marquage au sol, ajustements de la signalisation verticale, mise en place de l'écluse, etc...) seront réalisées dans les semaines à venir.

*** Burgaz**

La Commune est toujours en attente du retour des services du Département pour la mise en place de la chicane « test » Route de Burgaz et ce malgré plusieurs relances.

1.2. Divers

1.2.1. Journée de l'Environnement

L'événement sera désormais organisé après l'école, avec la participation des familles et du SILA, autour du thème de la zone humide du Marais.

La date envisagée est le 24 avril 2026.

1.2.2. Compétence Mobilité de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

* Le document de synthèse des actions du Plan de Mobilité Simplifié est parcouru. Le retour de la Commission est positif.

*** PAE de la Caille**

La Commune a reçu un retour positif d'une entreprise du PAE de la Caille sur les modifications de circulation réalisées Route de Proméry.

1.2.3. Vidéoprotection

Une nouvelle présentation a eu lieu.

Les dossiers vont être transmis à la Gendarmerie pour avis technique.

1.2.4. Remise en état de la zone humide du Marais (en collaboration avec le SILA)

La réunion de lancement de l'étude hydrologique a eu lieu le 13 août dernier.

La prochaine réunion aura lieu le 06 octobre 2025 à 14 heures.

2°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

La Commission s'est réunie le 27 août 2025 afin d'attribuer les places dans le centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'ALLONZIER-la-CAILLE.

La plupart des demandes ont pu être satisfaites.



3°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 05 septembre 2025.

3.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

3.2. Services Techniques

Afin d'améliorer la sécurité des escaliers de l'angle nord-ouest de la Salle Polyvalente (accès à l'atelier), des entreprises ont été consultées. Une décision sera prise prochainement.

3.3. Cimetière

Une étude pour le changement de la couverture de l'ancien columbarium (blanc-beige) a été réalisée suite à des problèmes d'étanchéité. Une solution a été validée.

La prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception de nouveaux dossiers.

4°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

La prochaine réunion aura lieu le 06 octobre 2025 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 23 septembre 2025.

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

* par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;

* par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Permis de Construire

* Dossier THIBAUT Laury pour création d'une extension d'habitation, pose de panneaux photovoltaïques et création d'une piscine extérieure et d'une terrasse

parcelle cadastrée section A n° 1506 – 867, route de Mandallaz

→ *rejet tacite pour incomplétude le 09/07/2025*

* Dossier LOVERA Stéphanie pour construction d'un garage

parcelles cadastrées section A n° 2860-3231-4047 – 1535, route de Ferrières

→ *rejet tacite pour incomplétude le 23/08/2025*

* Dossier ARNAUDON Aurélien pour construction d'une pergola bioclimatique

parcelles cadastrées section A n° 3880-3884 – 77, route de la Montagne (Lotissement Pré Longet)

→ *accord le 07/08/2025*

* Dossier THIBAUT Laury/COLLOMBANA-JOLLY Arthur pour création d'une extension, rénovation de l'annexe existante, création de terrasse et d'aménagements paysagers

parcelle cadastrée section A n° 1506 – 867, route de Mandallaz

→ *rejet tacite pour incomplétude le 29/07/2025*

* Dossier STEVENAZZI Rinaldo/COURTADE Cécile pour construction d'une maison individuelle

parcelles cadastrées section A n° 3419-3435 – Route de Burgaz

→ *accord le 31/07/2025*

2.2. Permis de Construire Modificatif

* Dossier CACCIOLA Didier/AMARAL-MARTINS Suzanne pour construction d'une piscine

parcelle cadastrée section A n° 3913 – 69, chemin de Chantemerle (Lotissement Belle Vue)

→ *accord le 07/08/2025*

2.3. Déclarations Préalables

* Dossier MARTIN Matthieu pour changement de destination (garage en chambre et WC), modification de la façade, création de place de stationnement et changement de l'accès

parcelle cadastrée section A n° 2022 – 30, route du Murgier

→ *sans opposition le 21/07/2025*

* Dossier ACTIV'ENERGY, représentée par LEURS Frédéric, pour installation de six panneaux photovoltaïques

parcelle cadastrée section A n° 2602 – 130, chemin de Lacuma (Lotissement Pré Longet)

→ *sans opposition le 02/07/2025*

* Dossier LAZZERINI David pour construction d'une pergola

parcelle cadastrée section A n° 2738 – 591, route de Ferrières

→ *opposition le 07/08/2025*



- * Dossier DABONNEVILLE Jérôme pour construction d'un abri de jardin parcelle cadastrée section A n° 3399 – 577, chemin des Crêts des Crêts
→ *rejet tacite pour incomplétude le 25/07/2025*
 - * Dossier JUGAND Loïc pour installation d'une clôture, de murs en gabions et d'un escalier parcelle cadastrée section A n° 3911 – 65, chemin de Chantemerle (Lotissement Belle Vue)
→ *rejet tacite pour incomplétude le 23/08/2025*
 - * Dossier BEURIER Yvan pour installation d'une pergola parcelles cadastrées section A n° 3422-3432 – 762, route de Burgaz (Lotissement Les Voisins)
→ *rejet tacite pour incomplétude le 28/08/2025*
- 2.4. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)
Huit déclarations ont été reçues depuis le 30 juin 2025.
Trois visites de conformité ont eu lieu le 08 août 2025, deux le 03 septembre 2025.
Trois sont à prévoir.
- 2.5. Recours gracieux
Un recours gracieux a été reçu le 12, août 2025.
- 2.6. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
* parcelles cadastrées section A n° 2999-3696 – 1801, route de Ferrières
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucune demande de rendez-vous durant les mois de juillet et août 2025.

4°/ Sécurité routière

Une opération de contrôles a été effectuée par la Gendarmerie le 29 juillet 2025.

5°/ Elections Municipales

Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

6°/ Logements

Le zonage dit « ABC » a été modifié par Décret du 05 septembre 2025. La Commune de CUVAT passe de la catégorie B1 à A.

Pour rappel, la zone détermine :

- le revenu maximum pour avoir droit à un logement social ;
- le revenu maximum pour avoir droit au prêt à taux zéro (PTZ) ou au prêt d'accession sociale (PAS) ;
- pour un bailleur (baill d'habitation), le droit à une réduction d'impôts et les plafonds des loyers (dispositif Pinel à compter du 1^{er} octobre 2014) ;
- pour le bailleur d'un logement conventionné avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) : le droit à une déduction fiscale sur les revenus fonciers, le revenu maximum du futur locataire, le loyer initial maximum.

7°/ Evènements communaux

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à l'Association Ciné-Livres pour l'organisation de la projection de cinéma du 05 septembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

1°/ Monsieur Henri MASSON demande pourquoi beaucoup de dossiers d'urbanisme ont fait l'objet d'un rejet.
Madame la Maire précise que les pétitionnaires concernés n'ont pas fourni les pièces demandées.
En conséquence, et conformément à la réglementation en vigueur, leurs demandes ont été rejetées pour cause d'incomplétude.

2°/ Monsieur François RIGNOT demande si la compétence relative aux zones humides relève du SILA (Syndicat Mixte du Lac d'ANNECY) et s'interroge sur le curage et le faucardage qui ne sont plus réalisés par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) qui doit normalement les assurer.
Madame la Maire précise que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) relèvent de la compétence de la CCPC. Celle-ci l'a, à son tour, déléguée à différents syndicats, en fonction des bassins versants dont dépend chaque commune. Pour CUVAT, il s'agit du SILA.



Deux zones humides ont été identifiées comme prioritaires :

- l'une située à Pré-Ravis, à cheval entre ALLONZIER-la-CAILLE et CUVAT, composée exclusivement de terrains privés dont les propriétaires et exploitants se sont opposés à sa remise en état ;
- l'autre correspondant au marais, qui s'étend depuis la roselière, mentionnée par Monsieur François RIGNOT, jusqu'aux abords du Bois de la Cure. Cette zone, majoritairement communale, fait actuellement l'objet d'un travail conjoint entre le SILA, la CCPC et la Commune.

L'objectif est une restauration écologique : restitution du biotope, réinstallation progressive de la faune et de la flore, et rétablissement de ses fonctions naturelles de régulation hydraulique.

La partie constituée de roseaux, évoquée par Monsieur François RIGNOT, doit effectivement être entretenue par la CCPC, comme l'ont rappelé tant Madame la Maire que le SILA auprès de celle-ci.

Madame la Maire souligne que Monsieur Philippe CLERJON, présent à la séance, pourrait également réitérer ce rappel auprès de la CCPC dont il est un des Vice-Présidents.

L'enjeu principal demeure la réhabilitation de la zone humide, autrefois riche d'un biotope spécifique (faune et flore caractéristiques, dont l'œillet superbe), aujourd'hui fortement dégradé par une gestion insuffisante au fil des années. Les travaux envisagés incluent un fauchage automnal avec exportation de la matière et une remise en eau partielle. Le SILA a, d'ores et déjà, engagé plusieurs études et en poursuit d'autres afin de mieux comprendre l'évolution de cette zone et d'en améliorer durablement la qualité.

3°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur la participation financière de la Commune de CUVAT permettant aux familles cuvetines d'accéder au centre de loisirs d'ALLONZIER-la-CAILLE.

Madame la Maire indique que la contribution des familles est déterminée en fonction de leur quotient familial et que la Commune prend en charge la différence entre cette participation et un montant de 35 euros par enfant, correspondant au tarif maximal appliqué au quotient familial le plus élevé.

4°/ Monsieur Henri MASSON estime que le tarif de location de la Salle Polyvalente est trop onéreux et affirme que « beaucoup » d'habitants de CUVAT préfèrent louer la Salle Polyvalente d'ALLONZIER-la-CAILLE.

Madame Sandrine REBELLE l'interroge sur le nombre d'habitants concernés.

Monsieur Henri MASSON répond qu'il ne sait pas.

Monsieur François RIGNOT répond qu'il s'agit de trois ou quatre personnes.

Monsieur François RIGNOT dit que le tarif de location de la salle d'ALLONZIER-la-CAILLE s'élève à 370 euros.

Monsieur Jacques COESNON précise toutefois que ce tarif n'est applicable que du 16 mai au 14 octobre et non toute l'année et que la salle concernée a une superficie de 195 m². La salle de CUVAT, d'une superficie d'environ 300 m², inclut le ménage ainsi que l'accès à la cuisine. À titre de comparaison, le tarif de la salle de CUVAT, d'une superficie de 187 m², est fixé à 300 euros pour les habitants de la Commune.

5°/ Monsieur François RIGNOT aimerait savoir où en est le permis de construire de la réhabilitation de la Mairie.

Madame la Maire indique que celui-ci a été instruit par notre conseil et qu'une demande de pièces complémentaires a été effectuée.

Monsieur Henri MASSON informe qu'il déposera un recours.

6°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir s'il est possible de bénéficier de la Salle Polyvalente le 23 ou 30 janvier 2026 au soir au titre de la mise à disposition gratuite dans le cadre d'une réunion politique.

Madame la Maire dit qu'une réponse lui sera apporté prochainement.

7°/ Monsieur François RIGNOT aimerait avoir un point de situation sur l'installation du pumptack.

Madame la Maire indique qu'il est en cours d'achèvement.

L'inauguration est envisagée fin septembre.

8°/ Monsieur François RIGNOT rappelle que la Commune a délibéré sur l'adressage en novembre 2024 et il aimerait savoir où en est la mise en place de ce nouvel adressage.

Madame la Maire précise qu'après concertation avec les services de l'État, il a été jugé préférable de procéder à la modification de l'adressage après les élections, conjointement à la création d'un second bureau de vote, afin de ne pas perturber le déroulement du scrutin.

9°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir où en est le local au rez-de-chaussée du bâtiment situé 111, route de Burgaz.

Madame la Maire indique qu'elle envisage d'y installer un cabinet médical ou paramédical.

Des rencontres ont déjà eu lieu et d'autres sont programmées, avec le Conseil de l'Ordre des Médecins, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Région notamment.



10°/ Monsieur François RIGNOT souhaite savoir si Madame la Maire a rencontré Monsieur le Curé ou une personne du Diocèse cet été et s'il y a « un souci » avec la salle 5.
Madame la Maire indique qu'il n'y pas eu de rencontre avec Monsieur le Curé ou avec une personne du Diocèse cet été et qu'elle n'a pas connaissance de difficultés au sujet de la salle 5.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 06 octobre 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h56.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL



LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Coesnon", is written on the page. The signature is enclosed within a simple black rectangular frame.





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 06 octobre 2025

Le 06 octobre 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 29 septembre 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	11
---	-----------

- ↪ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↪ Les Adjoints au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ↪ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Emilie LAVOREL, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT.

Absents excusés avec procuration	03
---	-----------

- ↪ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
- ↪ Jacqueline SIMONOTTI donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL
- ↪ Aurélie HERPE donne procuration à Emilie LAVOREL.

Absente	01
----------------	-----------

- ↪ Jessica DA COSTA.

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)
Le quorum est atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2025
- Délibération :
 - * n° 2025/10/01 : Ressources Humaines – Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74)
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Martine LACROIX.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025
--

Monsieur Henri MASSON souhaiterait le terme « plusieurs » soit remplacé par le terme « beaucoup » dans la partie Questions Diverses – 1°/.

Madame la Maire indique que cette demande est prise en compte et que la modification sera effectuée.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2025.



DÉLIBÉRATION

N° 2025/10/01 : Ressources Humaines – Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74)

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 06 octobre 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Sécurité routière

1.1.1. Route de Burgaz

Une nouvelle relance a été faite auprès des services du Département concernant l'aménagement d'une chicane temporaire durant une phase de test en entrée de Commune.

1.1.2. Secteur de l'abribus « Les Lavorel »

Une relance a été adressée aux services de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) afin d'échanger sur les contraintes techniques liées à l'organisation des transports scolaires.

1.1.3. Route de Ferrières

Une réflexion est menée sur les aménagements de sécurité routière possibles.

Une réunion avec les services du Département est à prévoir, une fois les contraintes liées aux transports scolaires précisées.

1.2. Divers

1.2.1. Déchets verts

La plateforme dite « du Bois de la Cure » sera ouverte les samedis 11 et 18 octobre 2025 sous réserve de praticabilité.

1.2.2. Zone humide du Marais

La prochaine réunion du COPIL sur la gestion de la zone humide du Marais avec le SILA (Syndicat Mixte du Lac d'ANNECY) aura lieu le 16 décembre 2025 à 11 heures.

Le compte-rendu de la réunion de terrain du 13 août dernier est parcouru.

Un mémo dédié au service technique communal est en cours d'élaboration avec le SILA.

1.2.3. Vidéoprotection

L'analyse technique des services de la Gendarmerie est parcourue.

Des échanges vont avoir lieu avec les entreprises concernées.

La prochaine réunion aura lieu le 24 novembre 2025 à 14 heures.

2°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 26 septembre 2025.

2.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

2.2. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Comme indiqué dans le dernier procès-verbal du Conseil Municipal, le zonage dit « ABC » a été modifié par Décret du 05 septembre 2025. La Commune de CUVAT passe de la catégorie B1 à A.

L'information a été transmise à notre bureau d'études (EPODE) pour prise en compte dans l'étude.

La prochaine réunion sera fixée en fonction de la réception de nouveaux dossiers.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.



1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

1.1. Conseil Communautaire du 23 septembre 2025

Ont notamment été traités les points suivants :

- les rapports sur le prix et la qualité des services publics « eau potable », « assainissement collectif », « assainissement non-collectif », « élimination des déchets » ainsi que le rapport d'activités pour l'année 2024
- convention de groupement de commandes entre le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES autorisant la signature du marché public Architecte Conseil (Consultance)
- admission en non-valeur des produits irrécouvrables
- convention de financement relative au marquage horizontal des arrêts de car sur les Communes d'ALLONZIER-la-CAILLE, CRUSEILLES, CUVAT et VILLY-le-PELLOUX
- attribution du marché relatif aux contrôles de branchements, de fonctionnement et de conception des installations sanitaires collectives et non-collectives sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

1.2. Les rapports sur le prix et la qualité des services publics ainsi que le rapport d'activités 2024 sont consultables auprès :

- du secrétariat de la Mairie ;
- des services de la CCPC.

Monsieur Philippe CLERJON indique que les pertes sur le réseau d'eau potable ont fortement diminué ces dernières années puisqu'elles sont désormais à un taux de 25 %.

1.3. Composition du Conseil Communautaire à l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux de mars 2026

Un Arrêté Préfectoral en date du 29 septembre 2025 fixe le nombre de sièges à 33 dont 3 pour la Commune de CUVAT.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 28 octobre 2025.

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Permis de Construire

- * Dossier PECH Vincent pour construction d'une maison individuelle et d'un garage parcelles cadastrées section A n° 3072-3108 – Route des Lavorel
→ *refus le 17/09/2025*

2.2. Déclaration Préalable

- * Dossier Alain TENENBAUM pour construction d'un carport parcelle cadastrée section A n° 1589 – 333, route des Frégnards
→ *opposition le 17/09/2025*

2.3. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Une déclaration a été reçue depuis le 05 septembre 2025.
Trois visites de conformité ont eu lieu le 15 septembre 2025.
Une visite reste à prévoir.

2.4. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

- * parcelle cadastrée section A n° 4162 – 471, route de la Montagne
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption (tacite)*
- * parcelles cadastrées section A n° 3072-3108 – Route des Lavorel
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*
- * parcelles cadastrées section A n° 4119-4122-4123 – 120, route de Tettachenaz
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*
- * parcelles cadastrées section A n° 2361-2363-2365-2589 – 60, chemin de Bois Corbet
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*
- * parcelles cadastrées section A n° 4126-4130 – 30, route du Murgier
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucune demande de rendez-vous durant le mois de septembre 2025.

4°/ Pumptrack

L'inauguration a eu lieu le 27 septembre dernier.

Le Conseil Municipal remercie les familles pour leur présence.

Remerciements également à Madame Véronique RIOTTON, Députée de notre circonscription, pour sa présence.



5°/ **Evènements communaux**

5.1. Octobre Rose (mois de sensibilisation et d'information sur le cancer du sein et son dépistage)

L'Eglise sera éclairée en rose pour l'ensemble du mois d'octobre.

5.2. Vide-Grenier

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour l'organisation du vide-grenier du 05 octobre dernier.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 10 novembre 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h30.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LA SECRÉTAIRE
Martine LACROIX





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 10 novembre 2025

Le 10 novembre 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 04 novembre 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	10
---	-----------

↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL

↳ Les Adjointes au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON

↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, François RIGNOT, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT, Aurélie HERPE.

Absents excusés avec procuration	03
---	-----------

↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER

↳ Emilie LAVOREL donne procuration à Jacques COESNON

↳ Jacqueline SIMONOTTI donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL.

Absents	02
----------------	-----------

↳ Jessica DA COSTA, Henri MASSON.

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2025

- Délibérations :

* n° 2025/11/01 : Ressources Humaines – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74)

* n° 2025/11/02 : Ressources Humaines – Indemnités pour le gardiennage de l'église communale au titre de l'année 2025

* n° 2025/11/03 : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

- Commissions Communales

- Informations diverses

- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Jacques COESNON.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2025.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/11/01 : Ressources Humaines – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74)

Voix POUR : 13

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/11/03 : Finances – Réhabilitation et extension de la Mairie – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Voix POUR : 13
Voix CONTRE : ---
ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 16, 22 octobre 2025 et le 06 novembre 2025.

1.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

1.2. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Présentation des documents du cas par cas fournis par le bureau d'étude EPODE

- CERFA du cas par cas ;
- annexe au cas par cas ;
- notice explicative ;
- règlement écrit ;
- règlement graphique ;
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ces différents documents seront étudiés sur plusieurs réunions.

Les documents étudiés à ce jour sont :

- l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- règlement écrit (1^{ère} partie).

La prochaine réunion aura lieu le 13 novembre 2025 à 14h30.

2°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La Commission s'est réunie le 06 octobre 2025 et a traité des points suivants :

2.1. Food-trucks

La Commission a examiné les offres des commerçants qui ont répondu à la publicité.

La sélection a eu lieu selon les critères fixés dans l'acte de publicité. Deux offres ont été retenues.

2.2. Pumptrack

Une réflexion sur l'aménagement paysager du site est engagée.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

1.1. Bureau Communautaire du 14 octobre 2025

Une délibération pour la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500.000 euros a été votée afin de pallier les besoins momentanés de trésorerie.

1.2. Conseil Communautaire du 28 octobre 2025

Ont notamment été traités les points suivants :

- convention de prestation de services avec la Maison de l'Eco ;
- convention de prestation de services avec l'Association Initiative Genevois ;
- avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de type affermage pour la gestion de deux multi-accueils « Petite Enfance » à CRUSEILLES et à ALLONZIER-la-CAILLE (afin de pallier les difficultés rencontrées par Alfa3A dans le cadre du maintien du nombre de places à la Crèche Brin de Malice, exigé par la CCPC, et ce, malgré la pénurie de personnels dans le secteur de la petite enfance, le délégant (CCPC) s'engage à verser une compensation financière exceptionnelle à l'Association d'un montant de 25.000 euros).

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 25 novembre 2025.



2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

* par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;

* par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

2.1. Autorisation de Travaux

* Dossier Commune de CUVAT, représentée par MONTCOUQUIOL Julie, Maire, pour ERP (Etablissement Recevant du Public)

parcelles cadastrées section A n° 841-2922-2923-3256 – 1, place de l'Eglise

→ accord le 13/10/2025

2.2. Permis d'Aménager (transfert)

* Dossier DUPONT Alain/Michel

parcelles cadastrées section A n° 1446-1447-1448-1709-2885 – Route des Caves

→ accord le 04/11/2025

2.3. Permis de Construire

* Dossier CRISTOFARO Céline pour construction d'une annexe à vocation de garage et de cave

parcelles cadastrées section A n° 3167-3189-3193 – 1604, route de Ferrières (lotissement « Les Myosotis »)

→ accord le 01/10/2025

* Dossier CARMINATI Simon pour construction d'une maison individuelle avec piscine et garage

parcelle cadastrée section A n° 4162 – Route de la Montagne (lotissement « Le Pré de la Montagne »)

→ accord le 13/10/2025

* Dossier Commune de CUVAT, représentée par MONTCOUQUIOL Julie, Maire, pour rénovation et extension de la Mairie

parcelles cadastrées section A n° 841-2922-2923-3256 – 1, place de l'Eglise

→ accord le 14/10/2025

* Dossier LUNVEN Christophe/VALENZUELA Bérangère pour construction de deux villas mitoyennes

parcelle cadastrée section A n° 3983 – Chemin des Combes (lotissement « Les Eplatiers »)

→ accord le 20/10/2025

* Dossier THIBAUT Laury/COLLOMBANA-JOLLY Arthur pour création d'une extension, rénovation de l'annexe existante, création de terrasse et d'aménagements paysagers

parcelle cadastrée section A n° 1506 – 867, route de Mandallaz

→ accord le 04/11/2025

2.4. Permis de Construire Modificatif

* Dossier THIERSTEIN Kévin/DUPANLOUP Wendy pour modification de murs de soutènement et mise en conformité (différence entre autorisation et réalisation des travaux)

parcelle cadastrée section A n° 3452 – 1772, route de Ferrières (lotissement « Les Prés Ponteux »)

→ rejet pour incomplétude le 13/10/2025

2.5. Déclarations Préalable

* Dossier PERAL Alexandre pour construction d'un carport

parcelles cadastrées section A n° 3390 – 1237, route de Ferrières

→ rejet pour incomplétude le 29/09/2025

* Dossier HOFFSTETTER Arnaud pour installation d'un portail

parcelles cadastrées section A n° 3865-3886-3891-3892 – 73, route de la Montagne (lotissement « Le Pré Longet »)

→ sans opposition le 07/10/2025

* Dossier PUTHOD Frédéric pour pose d'une clôture

parcelle cadastrée section A n° 4050 – 385, route de Cluchina (lotissement « Petit Pierre »)

→ sans opposition le 17/10/2025

* Dossier LAVOREL Jean pour détachement de deux lots à bâtir

parcelle cadastrée section A n° 2688 – Route de la Montagne

→ sans opposition le 20/10/2025

* Dossier SOUVRAS Pierre pour construction d'une extension en rez-de-chaussée

parcelles cadastrées section A n° 3322-3329-3333 – 120, chemin des Écoliers (lotissement « La Buissonnière »)

→ sans opposition le 03/11/2025

* Dossier LAVOREL Olivier pour suppression des panneaux solaires et création de quatre fenêtres de toit

parcelle cadastrée section A n° 2568 – 128, route de Tettachenaz

→ sans opposition le 04/11/2025

* Dossier MARCUS Jason/Angela pour réfection complète de la toiture

parcelles cadastrées section A n° 1675-1676 – 230, route des Frégnards

→ sans opposition le 04/11/2025

2.6. Déclaration Préalable (transfert)

* Dossier FRIAS Y PEREZ Dolores

parcelles cadastrées section A n° 3940-3941 – 365, route des Caves

→ sans opposition le 17/10/2025

2.7. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Une déclaration a été reçue le 23 octobre 2025. Une visite est à prévoir.

Une visite de conformité a eu lieu le 17 octobre 2025.



2.8. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

- * parcelles cadastrées section A n° 3940-3941 – 365, route des Caves
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption (tacite)

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucune demande de rendez-vous durant le mois d'octobre 2025.

4°/ Finances

4.1. Compensation financière genevoise

Les notifications pour l'année 2025 ont été reçues :

- CUVAT : allocation de 334.899 euros (252 travailleurs frontaliers) ;
- CCPC : allocation de 1.001.799 euros.

4.2. Subventions

- Département de la Haute-Savoie

Attribution de la somme de 100.000 euros au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) 2025 pour le projet de réhabilitation et extension de la Mairie.

- Etat

Attribution de la somme de 778 euros au titre des Amendes de Police pour le renforcement de la signalisation de voirie.

5°/ Salle Polyvalente

5.1. Point sur l'occupation

Lors de la séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2025, Monsieur Henri MASSON a déclaré que les tarifs de la Salle Polyvalente de CUVAT sont trop élevés par rapport à ceux de la Salle Polyvalente d'ALLONZIER-la-CAILLE et que, par conséquent, plusieurs habitants de CUVAT préfèrent louer sur cette Commune.

Renseignements pris auprès de la Mairie d'ALLONZIER-la-CAILLE, il s'avère que, sur la période allant de janvier à septembre 2025, il n'y a eu qu'une seule demande émanant d'un syndic d'une copropriété de CUVAT.

Les chiffres de fréquentation, par des particuliers, sont les suivants :

- 2023 : 12 locations pour un total de 6.321 euros ;
- 2024 : 9 locations pour un total de 3.720 euros ;
- 2025 (à ce jour) : 11 locations pour un total de 5.400 euros.

En parallèle, l'occupation et les réservations de la Salle Polyvalente les week-ends, par des Associations, sur la période de janvier à décembre 2025 sont réparties comme suit :

- Association des Parents d'Elèves (APE) : 2,
 - Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) : 1,
 - Comité des Fêtes : 4,
 - Cré'Arts : 1,
 - Cuvat CinéLivres : 1,
 - Moti'Voyages : 1,
 - Paroisse : 1,
 - Souvenir Français : 1,
- soit un total de 12.

Monsieur François RIGNOT affirme que des administrés de CUVAT louent la salle par le biais de connaissances résidant sur ALLONZIER-la-CAILLE afin de bénéficier du tarif préférentiel dédié aux personnes résidentes sur cette Commune.

5.2. Demande de location par Monsieur François RIGNOT dans le cadre des Elections Municipales 2026

Lors de la séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2025, Monsieur François RIGNOT avait formulé une demande pour utiliser une salle communale.

Un courriel lui a été adressé le 29 septembre 2025 resté sans réponse à ce jour.

Madame la Maire l'interroge afin de savoir s'il souhaite maintenir sa demande.

Monsieur François RIGNOT signifie qu'il est toujours intéressé par une salle et s'engage à répondre au courriel afin que sa demande puisse être traitée.

6°/ S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin Annécien

Le S.Co.T. a été approuvé le 09 juillet 2025. Il est désormais exécutoire et n'a fait l'objet d'aucun recours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Les Communes de son périmètre d'application sont invitées à vérifier la compatibilité de leurs documents d'urbanisme et à engager la procédure adaptée, si nécessaire, après analyse. Celle-ci devra être engagée dans les trois années suivant l'entrée en vigueur du S.Co.T.



7°/ **Souvenir Français**

Le Conseil Municipal remercie Monsieur Henri MASSON pour la quête organisée à l'occasion de la Toussaint qui a permis de recueillir la somme de 280 euros.

Pour rappel, ces dons contribuent à l'entretien et au fleurissement des monuments funéraires dédiés à la mémoire des Combattants tombés pour la France.

Ils participent également au financement des actions pédagogiques menées auprès des jeunes, notamment au déplacement des élèves de nos écoles à IZIEU, prévu en juin.

QUESTIONS DIVERSES

- 1°/ Monsieur Philippe CLERJON interroge sur un projet de mise en place d'une antenne télécom sur une parcelle appartenant à Monsieur François BERTHERAT et aimerait savoir si la Commune a des informations sur le sujet. Madame la Maire indique qu'une demande d'autorisation d'urbanisme relative à l'édification d'une antenne mobile a été déposée par la Société FREE. Cette demande d'autorisation est en cours d'instruction par les services. Elle indique également que la parcelle concernée :
- n'appartient ni à Monsieur François BERTHERAT, ni à la Commune ;
 - est exploitée par Monsieur François BERTHERAT.
- Par ailleurs, elle rappelle qu'un dossier d'informations avait été mis en ligne sur le site internet de la Commune durant plusieurs semaines.
- 2°/ Monsieur François RIGNOT interroge sur le remplacement des panneaux du kiosque par des vitrages. Monsieur Jacques COESNON répond que le projet de modification du kiosque est toujours à l'étude. Il convient, en effet, de trouver une solution qui permette de le préserver à la fois des intempéries, de ponctuelles problématiques de sécurité et de tranquillité publique mais aussi de permettre de la visibilité pour un éventuel déploiement de la vidéo protection.
- 3°/ Monsieur François RIGNOT signale un dysfonctionnement d'un lampadaire à l'intersection de la Route de Ferrières et du Chemin des Crêts des Crêts (au niveau du Bois Corbet). Madame la Maire indique que le signalement a été fait ce jour auprès d'ESS (Energies et Services de SEYSSEL) en charge de la maintenance de l'éclairage public.
- 4°/ Monsieur François RIGNOT demande où en est l'occupation du local communal. Madame la Maire indique que les sollicitations sont toujours en cours auprès de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux).
- 5°/ Monsieur François RIGNOT demande où en est le projet de l'aire de sédentarisation des gens du voyage. Madame la Maire rappelle que la Commune de CUVAT s'est officiellement positionnée sur ce sujet en votant le 13 janvier 2025 une délibération contre le projet du PLUiHMB du Grand Annecy. Ce sujet a également été discuté publiquement lors de la séance du Conseil Municipal du 05 mai 2025 (cf. PV dudit Conseil Municipal rubrique « Informations Diverses – 1°/ »). À la suite de quoi, Madame la Maire a porté une délibération en Conseil Communautaire afin que la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES donne un avis négatif au PLUiHMB. Cette dernière a été également annoncée lors du Conseil Municipal du 09 juin 2025 (cf. PV dudit Conseil Municipal rubrique « Informations Diverses – 1°/ »). En parallèle, Madame la Maire indique solliciter régulièrement les élus du GrandAnnecy et Madame Véronique RIOTTON, Députée de la 1^{ère} circonscription de Haute-Savoie, afin d'obtenir des informations sur le sujet, sans retour pour le moment. Elle indique également avoir pris contact avec le collectif récemment créé afin d'échanger et de travailler de concert. Elle rappelle que l'information initiale a été découverte par voie de presse.
- 6°/ Monsieur Benoît CHAMOT interroge Monsieur Philippe CLERJON sur une forte odeur présente dans l'eau potable sur le haut de la Commune, durant quelques jours, fin octobre. Monsieur Philippe CLERJON indique que cette pollution était due à la présence de vaches à proximité du réservoir d'eau potable. Madame la Maire précise que cette pollution, non-impactante sur la potabilité de l'eau, a été constatée par la CCPC qui a procédé ensuite à la vidange et au nettoyage du réservoir afin de solutionner ce problème.
- 7°/ Monsieur François RIGNOT indique que les panneaux relatifs aux financements accordés par la Région, installés le long de la Route de Burgaz, ont été remplacés en laissant les mâts. Madame la Maire indique qu'effectivement la Région a ajouté des poteaux ainsi que des panneaux sans procéder à l'enlèvement des anciens et que le nécessaire va être fait prochainement par les Services Techniques de la Commune.



8°/ Monsieur Henri MASSON a relayé, par courriel, le message d'un administré qui souhaite attirer l'attention sur les publications du site internet de la Commune de CUVAT.

Cette personne remarque que le site met régulièrement en avant les maraîchers de la Commune. Elle reconnaît la qualité de leurs produits et l'intérêt de ces ventes pour les habitants, mais souhaiterait que soient également mentionnés, de temps à autre, les autres artisans et commerçants du village.

Madame la Maire rappelle que la Commune a mis en place plusieurs actions pour valoriser l'ensemble des acteurs économiques de CUVAT et notamment la création d'un annuaire des entreprises communales, sa diffusion dans le bulletin municipal, le livret d'accueil ainsi que sur le site internet de la Commune.

Par ailleurs, une rencontre des entrepreneurs de CUVAT a été organisée afin de :

- favoriser les échanges ;
- mieux connaître leurs activités ;
- rester à l'écoute de leurs besoins éventuels.

Madame la Maire invite la personne concernée à contacter directement la Mairie afin que ses suggestions puissent être étudiées par la Commission adhoc.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 08 décembre 2025 à 20 heures**

Séance levée à 21 heures.

LA MAIRE
Julie MONTCOUQUIOL

LE SECRÉTAIRE
Jacques COESNON





Commune de CUVAT
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

Séance du 08 décembre 2025

Le 08 décembre 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 1^{er} décembre 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

Conseillers élus en fonction	15
-------------------------------------	-----------

Présents à l'ouverture de séance	08
---	-----------

- ↳ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ↳ Les Adjointes au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ↳ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX.

Absents excusés avec procuration	04
---	-----------

- ↳ Jacques JAMES donne procuration à Didier TERRIER
- ↳ Emilie LAVOREL donne procuration à Martine LACROIX
- ↳ Jacqueline SIMONOTTI donne procuration à Jacques COESNON
- ↳ Aurélie HERPE donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL.

Absents	03
----------------	-----------

- ↳ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA, Benoît CHAMOT.

Quorum : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)

Le quorum est atteint avec 08 présents au moment de l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - * n° 2025/12/01 : Désignation du Secrétaire de séance
 - * n° 2025/12/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2025
 - * n° 2025/12/03 : Affaires Générales – Actes authentiques en la forme administrative – Délégation de signature à un Adjoint
 - * n° 2025/12/04 : Environnement – Approbation de la convention d'usage à passer avec le SILA pour la gestion de la zone humide « Le Marais »
 - * n° 2025/12/05 : Finances – Admission de créances en non-valeur
 - * n° 2025/12/06 : Finances – Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
 - * n° 2025/12/07 : Ressources Humaines – Création d'un emploi permanent statutaire (Responsable des Services Périscolaires)
- Elections Municipales des 15 et 22 mars 2026 : élaboration des plannings de tenue du Bureau de Vote
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

DÉLIBÉRATIONS

À la suite d'une récente Réponse Ministérielle apportée à une Sénatrice, il convient désormais de prendre deux délibérations en préambule de chaque Conseil Municipal :

- une pour nommer le secrétaire de séance ;
- une pour approuver le procès-verbal de la séance précédente.



N° 2025/12/01 : Désignation du Secrétaire de séance

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

Secrétaire de séance : Martine LACROIX.

N° 2025/12/02 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2025

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/12/03 : Affaires Générales – Actes authentiques en la forme administrative – Délégation de signature à un Adjoint

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/12/04 : Environnement – Approbation de la convention d'usage à passer avec le SILA pour la gestion de la zone humide « Le Marais »

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/12/05 : Finances – Admission de créances en non-valeur

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/12/06 : Finances – Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

N° 2025/12/07 : Ressources Humaines – Création d'un emploi permanent statutaire (Responsable des Services Périscolaires)

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : ---

ABSTENTION(S) : ---

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie le 24 novembre 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Sécurité routière

1.1.1. Route de Burgaz

Les services du Département ont émis un arrêté de permission de voirie relatif à la mise en place d'une écluse pour la période du 30 mars 2026 (à la fin de la viabilité hivernale) au 30 septembre 2026.

1.1.2. Secteur de l'abribus « Les Lavorel »

Une nouvelle relance a été adressée aux services de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC) afin d'échanger sur les contraintes techniques liées à l'organisation des transports scolaires.

1.2. Vidéoprotection

Après analyse des propositions, une nouvelle société a été sollicitée.

La prochaine réunion aura lieu le 12 janvier 2026 à 14h30.

2°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

Présenté par Madame Sandrine REBELLE

La Commission s'est réunie le 26 novembre 2025 et a traité les points suivants :

2.1. ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) d'ALLONZIER-la-CAILLE

Examen des demandes de réservation pour la 2^{ème} période 2025/2026 : la majorité a été prise en compte.

2.2. Mutuelle communale

Un projet est à l'étude.

3°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Madame la Maire

La Commission s'est réunie les 13 novembre et 03 décembre 2025.

3.1. Urbanisme

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses ».

3.2. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Présentation des documents du cas par cas fournis par le bureau d'étude EPODE

- CERFA du cas par cas ;
 - annexe au cas par cas ;
 - notice explicative ;
 - règlement écrit ;
 - règlement graphique ;
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Ces différents documents seront étudiés sur plusieurs réunions.

Les documents étudiés à ce jour sont :

- règlement écrit (2^{ème} et 3^{ème} parties).

3.3. Travaux

3.3.1. Presbytère

L'étanchéité autour de la cheminée va être reprise. Les devis correspondants ont été examinés. Une entreprise a été sélectionnée.

Des devis ont été demandés pour la mise en place d'une pompe à chaleur. L'isolation des combles sera réalisée par les Services Techniques de la Commune.

3.3.2. Kiosque

De nouveaux devis ont été demandés pour le remplacement des panneaux bois par du vitrage sécurit. Cette option permettra de préserver le kiosque des intempéries, des problématiques de sécurité et de tranquillité publique. Elle permettra également la visibilité pour un éventuel déploiement de la vidéoprotection.

La prochaine réunion aura lieu le 15 décembre 2025 à 10 heures.

4°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Monsieur Jacques COESNON

La prochaine réunion aura lieu le 09 décembre 2025 à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)

Conseil Communautaire du 25 novembre 2025

Ont notamment été traités les points suivants :

- signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la CCPC et ASDER (Association Savoyarde pour le Développement d'Energies Renouvelables) pour la mise en œuvre du pacte territorial : obligation d'intégrer dans leur champ d'action toutes les thématiques de l'habitat, y compris « autonomie » et « lutte contre l'habitat indigne »
- notification des observations définitives du rapport public thématique de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatif à l'accueil des élèves dans les écoles primaires publiques en Auvergne Rhône-Alpes
- procédure d'élaboration du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2026/2032
- avenant relatif au lot n° 11 « revêtement de sol souple » du marché de travaux de l'Ecole de CUVAT
- inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour 2026
- approbation du montant des attributions de compensation pour l'année 2026 (10.262 euros pour CUVAT)
- dissolution du budget annexe « Usses et Bornes »
- attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'EHPAD du Salève (site de CRUSEILLES)
- fixation de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs pour l'année 2026
- fixation de la valeur des redevances consommation eau d'eau potable et performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
- Piscine des Ebeaux – Tarification 2026

2°/ Urbanisme

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- * par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- * par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.



2.1. Permis de Construire

- * Dossier PECH Vincent/Jinny pour construction d'une villa individuelle avec garage parcelles cadastrées section A n° 3072-3108 – Route des Lavorel
→ *refus le 24/11/2025*

2.2. Déclarations Préalables

- * Dossier DELMOTTE Séverine/POIRIER Julien pour construction d'une petite serre parcelle cadastrée section A n° 803 – 85, chemin des Trembles
→ *sans opposition tacite le 28/11/2025*
- * Dossier FONTAINE Philippe pour isolation extérieure de la maison, mise en place de bardage et de lambris, modification des tuiles et des bandes de rives parcelle cadastrée section A n° 3284 – 333, route des Voisins
→ *sans opposition le 20/11/2025*
- * Dossier Free Mobile, représenté par THOMAS Nicolas, pour implantation d'une antenne de téléphonie, de faisceaux hertziens et d'une clôture parcelle cadastrée section A n° 1223 – lieu-dit « Prestand »
→ *sans opposition le 17/11/2025*
- * Dossier CHARPIN Jean-Noël pour remplacement du garde-corps de la terrasse et de l'escalier parcelles cadastrées section A n° 250-1964 – 31, chemin des Genoux
→ *sans opposition le 02/12/2025*

2.3. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Deux déclarations ont été reçues les 10 et 13 novembre 2025.
Une visite a eu lieu le 26 novembre 2025 et une aura lieu le 10 décembre 2025.

2.4. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

- * parcelles cadastrées section A n° 4142-4147-4151 – Route des Caves
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*
- * parcelles cadastrées section A n° 4141-4146 – Route des Caves
→ *la Commune n'exerce pas son droit de préemption*

3°/ Permanences des Elus

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.
Aucune demande de rendez-vous durant le mois de novembre 2025.

4°/ Décision du Maire

Attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route de Proméry à la Société EUROVIA ALPES SAS, sise à POISY, pour un montant de 684.905,57 euros HT dont la part « Commune de CUVAT » qui s'élève à la somme 603.666,90 euros HT.

5°/ Téléthon

Le Conseil Municipal tient à adresser ses chaleureuses félicitations au Comité des Fêtes ainsi qu'à la Chorale Nuances pour leur engagement en faveur du Téléthon et pour le succès des actions menées les 05 et 06 décembre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Henri MASSON souhaite revenir sur le prix de location de la Salle Polyvalente qu'il juge trop élevée. Il indique que le club « Echecs Tarot Cuvat (ETC) cherche une salle pour un événement. Il indique également avoir trouvé une salle à CERNEX (250 euros), à CRUSEILLES (120 euros), à COPPONEX (250 euros), à CERCIER (230 euros), à VILLY-le-PELLOUX (300 euros) et à MENTHONNEX-en-BORNES (320 euros).
Monsieur Jacques COESNON lui rappelle que la location pour les événements des associations communales est gratuite. Concernant les tarifs relevés par Monsieur Henri MASSON, Monsieur Jacques COESNON rappelle que, pour établir des comparaisons, il faut notamment prendre en compte les équipements et les superficies des différentes salles.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 12 janvier 2026 à 20 heures**

Séance levée à 20h50.

LA MAIRE
Julie MONTECCHUQUIOL



LA SECRÉTAIRE
Martine LACROIX

